

**SÉANCE DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2026**

---

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-six le cinq octobre à quinze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent quinze sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-huit septembre deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h30.

À l'unanimité, M. ARES, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de Val Parisis, est désigné comme secrétaire de séance.

Le Comité,

**A approuvé** le procès-verbal du Comité d'administration du 15 juin 2026.

**Délibération n° 26-56** – Décision modificative n°1 de l'exercice 2026. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 26-57** – Acquisition des locaux du 66 rue de Monceau - 75008 Paris. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 26-58** – Actualisation du mode de gestion et modalités d'amortissement des immobilisations. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 26-59** – Reversement de la redevance R2 électricité 2026. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 26-60** – Fonds Île-de-France Décarbonation. Rapport d'impact 2025. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 26-61** – SEM Sigeif Mobilités - Rapport des administrateurs du Sigeif. *A pris acte à l'unanimité.*

**Délibération n° 26-62** – SEM Sigeif Mobilité - Prorogation du pacte d'actionnaires. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 26-63** – Avenant n° 5 au contrat de DSP du réseau de chaleur urbain de Chaville - *Approuvée à l'unanimité.*



**Délibération n° 26-64** – Programme de coopération décentralisée à Madagascar. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 26-65** – Programme de coopération décentralisée au Liban. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 26-66** – Adhésion de la commune de Clichy-sous-Bois (93) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'électricité. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 26-67** – Règlement intérieur du comité d'administration du Sigeif. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 26-68** – Désignation du représentant du Sigeif à la FNCCR. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 26-69** – Désignation du représentant du Sigeif à l'association AMORCE. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 26-70** – Élection d'un membre de la commission mobilité électrique. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 26-71** – Élection d'un membre de la commission EnR et efficacité énergétique. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 26-72** – Affaires de personnel — Actualisation du tableau des effectifs. *Approuvée à l'unanimité.*

**Délibération n° 26-73** – Affaires de personnel — Adhésion à l'ANDRHDT (Association Nationale des DRH des Territoires). *Approuvée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 17h.

Le Président du Syndicat



*Ben Buckle*

Maire de Vanves  
Conseiller Régional d'Île-de-France

Mis en ligne sur le site Internet du Sigeif

Le 12 octobre 2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU COMITÉ DU 5 OCTOBRE 2026

#### DÉLIBÉRATION N° 26-56

#### OBJET :

Décision modificative n°1  
de l'exercice 2026

L'an deux mille vingt-six le cinq octobre à quinze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent quinze sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-huit septembre deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h30.

#### Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly) ; Mme PHAM-PINGAL (Antony) ; MM. PLOTEAU (Arcueil (GOSB)) ; DURAND (Arnouville) ; Mme FAYE (Aubervilliers) ; MM. AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; MORMONT (Ballainvilliers) ; CAPS) ; DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CC de la Vallée de l'Oise et des trois forêts) ; DESBOIS (Bièvres) ; CANALE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; BONNET (Bonneuil-en-France) ; MATHIEU (Bouffémont) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAUX (Boussy-Saint-Antoine) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; YORO (Champlan ; CAPS) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; DILOUYA (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; JOSEPH (Chilly-Mazarin) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; QAZI (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; STEMPLEWSKI (Domont) ; Mmes MEGHRAOUI (Drancy) ; MELICA (Dugny) ; MM. MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mme DE PAMPELONNE (EPT GP SO) ; MM. RAVIER (Ermont) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; DOMPS (Fresnes (GOSB)) ; DRANSART (La Garenne-Colombes) ; HY (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; Mme GUENDOUZ (Goussainville) ; MM. ALEXANDRE (Groslay) ; PRIVE (Igny) ; Mmes GIACOMETTI (Issy-les-Moulineaux) ; EL KRETE (Le Kremlin-Bicêtre (GOSB)) ; DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. GOUMAND (Linas) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; Mme BADINA (Longpont-sur-Orge) ; MM. XAVIER (Longjumeau ; CAPS) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; FRANÇOIS (Malakoff) ; THOMAS (Marcoussis ; CAPS) ; D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mmes DUDEK (Montfermeil) ; JACQUIN (Montlignon) ; MM. PEUCH (Montmagny) ; DI GALLO (Montreuil) ; LENGEREAU (Montrouge) ; TOURE (Neuilly-Plaisance) ; SIBEUD (Neuilly-sur-Seine) ; Mme WALRAVE (Noisy-le-Grand) ; MM. MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay ; CAPS) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; TORCHON (Piscop) ; Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux) ; MM. BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; JARRIGE (Rosny-sous-Bois) ; LEROY (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; M. BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mmes COULIBALY (Sarcelles) ; PRESSON (Sceaux) ; M. CHERIGUENE

(Sevran) ; Mmes TEXIER (Sèvres) ; CAMBON (Stains) ; MM. PETER (Suresnes) ; COLAS (Thiais (GOSB)) ; FOYE (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; HADJINLIAN (Vaujours) ; TESTU (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. POLIZZI (Villebon-sur-Yvette ; CAPS) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; GREZE (Villeparisis) ; Mme GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mme HERMANN (Viroflay) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Absents excusés :**

M. GIRY, délégué titulaire d'Arcueil  
M. LEPERE, délégué titulaire d'Attainville  
M. BRYCHE, délégué titulaire de Baillet-en-France  
Mme PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire de Bièvres  
M. DJENGOU, délégué titulaire de Boissy-Saint-Léger  
Mme BEAUPAIN, déléguée titulaire de La Celle-Saint-Cloud  
M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont  
M. GRZECZKOWICZ, délégué titulaire de Chatou  
M. ROBINOT, délégué titulaire de Chauvry  
M. COUTURIER, délégué titulaire de Chelles  
M. GUIGON, délégué titulaire de Chilly-Mazarin  
M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne  
M. PONIATOWSKI, délégué titulaire de la Communauté de communes Vallée de l'Oise et des trois forêts  
Mme SOARES, déléguée titulaire de Courbevoie  
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy  
M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes  
M. HOUX, délégué titulaire de Mandres-les-Roses  
Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency  
M. HAGEGE, délégué titulaire de Nogent-sur-Marne  
M. MONMASSON, délégué titulaire de Nozay  
M. LERUDE, délégué titulaire d'Orly  
M. AMIMAR, délégué titulaire de Pantin  
M. BOIRE et Mme BULLIER, délégués de Saint-Cyr-l'Ecole  
Mme KOPECKY, déléguée titulaire de Saint-Mandé  
M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice  
M. SEVIN, délégué titulaire de Saint-Ouen  
M. AUGER et M. JOULAN, délégués de Saulx-les-Chartreux  
M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux  
M. PIOCELLE CORNILLION, délégué titulaire de Servon  
Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif  
M. TRICKOVSKI et M. MASLARD, délégués de Villejust  
Mme YOUSOUF, déléguée titulaire de Villepinte.

**Ont donné pouvoir :**

M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont à M. GAUDUCHEAU délégué titulaire de Vanves.

M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois.

Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.

Mme YOUSSEUF, déléguée titulaire de Villepinte à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis.

À l'unanimité, M. ARES, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de Val Parisis, est désigné comme secrétaire de séance.

**LE COMITÉ,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des juridictions financières,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux,

Vu la délibération n° 25-32 du 15 décembre 2025 relative aux orientations budgétaires pour l'exercice 2026,

Vu la délibération n° 26-01 du 02 février 2026 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2026,

Vu la délibération n°26-50 du 15 juin 2026 portant approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2026,

Considérant que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote de la décision modificative n°1 du budget principal du SIGEIF pour l'exercice 2026,

À l'unanimité,

### D É L I B È R E :

Article unique : Adopte la décision modificative n°1 au budget 2026 du SIGEIF, arrêtée en dépenses et en recettes à 0 € en fonctionnement et à 7 224 798,00 euros en investissement, telle qu'elle figure dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

| <b>Section d'investissement</b>  |                     |                                             |                     |
|----------------------------------|---------------------|---------------------------------------------|---------------------|
| <b>Dépenses</b>                  |                     | <b>Recettes</b>                             |                     |
| <b>Chapitre</b>                  | <b>Total</b>        | <b>Chapitre</b>                             | <b>Total</b>        |
| 20 Immobilisations incorporelles | -50 000.00          |                                             |                     |
| 21 Immobilisations corporelles   | 5 048 890.00        |                                             |                     |
| 4581 Opérations sous mandats     | 2 175 908.00        | 4582 Opérations sous mandats                | 2 175 908.00        |
| <b>Dépenses d'équipement</b>     | <b>7 174 798.00</b> | <b>Recettes d'équipement</b>                | <b>2 175 908.00</b> |
| 13 Subventions d'investissement  | 50 000.00           | 16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165) | 5 048 890.00        |
| <b>Dépenses financières</b>      | <b>50 000.00</b>    | <b>Recettes financières</b>                 | <b>5 048 890.00</b> |
| <b>Dépenses d'investissement</b> | <b>7 224 798.00</b> | <b>Recettes d'investissement</b>            | <b>7 224 798.00</b> |

Le budget total ouvert au titre de l'exercice 2026 s'élève à 104 729 761,49 euros en dépenses et en recettes, dont 37 477 345 euros en fonctionnement et 67 252 416,49 euros en investissement.

Par délégation du Président,  
Le Directeur général



Christophe PROVOT

La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU COMITÉ DU 5 OCTOBRE 2026

#### DÉLIBÉRATION N° 26-57

##### OBJET :

Acquisition des locaux du  
66 rue de Monceau  
75008 Paris

---

L'an deux mille vingt-six le cinq octobre à quinze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent quinze sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-huit septembre deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h30.

##### Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly) ; Mme PHAM-PINGAL (Antony) ; MM. PLOTEAU (Arcueil (GOSB)) ; DURAND (Arnouville) ; Mme FAYE (Aubervilliers) ; MM. AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; MORMONT (Ballainvilliers) ; CAPS) ; DAGONET (Béthemont-la-Forêt) ; CC de la Vallée de l'Oise et des trois forêts) ; DESBOIS (Bièvres) ; CANALE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; BONNET (Bonneuil-en-France) ; MATHIEU (Bouffémont) ; Mmes LUKSEMBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAUX (Boussy-Saint-Antoine) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; YORO (Champlan) ; CAPS) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; DILOUYA (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; JOSEPH (Chilly-Mazarin) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUEH (Colombes) ; QAZI (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; STEMPLEWSKI (Domont) ; Mmes MEGHRAOUI (Drancy) ; MELICA (Dugny) ; MM. MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mme DE PAMPELONNE (EPT GPSO) ; MM. RAVIER (Ermont) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; DOMPS (Fresnes (GOSB)) ; DRANSART (La Garenne-Colombes) ; HY (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; Mme GUENDOUZ (Goussainville) ; MM. ALEXANDRE (Groslay) ; PRIVE (Igny) ; Mmes GIACOMETTI (Issy-les-Moulineaux) ; EL KRETE (Le Kremlin-Bicêtre (GOSB)) ; DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. GOUMAND (Linas) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; Mme BADINA (Longpont-sur-Orge) ; MM. XAVIER (Longjumeau) ; CAPS) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; FRANÇOIS (Malakoff) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mmes DUDEK (Montfermeil) ; JACQUIN (Montlignon) ; MM. PEUCH (Montmagny) ; DI GALLO (Montreuil) ; LENGEREAU (Montrouge) ; TOURE (Neuilly-Plaisance) ; SIBEUD (Neuilly-sur-Seine) ; Mme WALRAVE (Noisy-le-Grand) ; MM. MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; TORCHON (Piscop) ; Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux) ; MM. BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; JARRIGE (Rosny-sous-Bois) ; LEROY (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ;

M. BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mmes COULIBALY (Sarcelles) ; PRESSON (Sceaux) ; M. CHERIGUENE (Sevran) ; Mmes TEXIER (Sèvres) ; CAMBON (Stains) ; MM. PETER (Suresnes) ; COLAS (Thiais (GOSB)) ; FOYE (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; HADJINLIAN (Vaujours) ; TESTU (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. POLIZZI (Villebon-sur-Yvette ; CAPS) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; GREZE (Villeparisis) ; Mme GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mme HERMANN (Viroflay) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Absents excusés :**

M. GIRY, délégué titulaire d'Arcueil  
M. LEPERE, délégué titulaire d'Attainville  
M. BRYCHE, délégué titulaire de Baillet-en-France  
Mme PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire de Bièvres  
M. DJENGOU, délégué titulaire de Boissy-Saint-Léger  
Mme BEAUPAIN, déléguée titulaire de La Celle-Saint-Cloud  
M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont  
M. GRZECZKOWICZ, délégué titulaire de Chatou  
M. ROBINOT, délégué titulaire de Chauvry  
M. COUTURIER, délégué titulaire de Chelles  
M. GUIGON, délégué titulaire de Chilly-Mazarin  
M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne  
M. PONIATOWSKI, délégué titulaire de la Communauté de communes Vallée de l'Oise et des trois forêts  
Mme SOARES, déléguée titulaire de Courbevoie  
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy  
M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes  
M. HOUX, délégué titulaire de Mandres-les-Roses  
Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency  
M. HAGEGE, délégué titulaire de Nogent-sur-Marne  
M. MONMASSON, délégué titulaire de Nozay  
M. LERUDE, délégué titulaire d'Orly  
M. AMIMAR, délégué titulaire de Pantin  
M. BOIRE et Mme BULLIER, délégués de Saint-Cyr-l'Ecole  
Mme KOPECKY, déléguée titulaire de Saint-Mandé  
M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice  
M. SEVIN, délégué titulaire de Saint-Ouen  
M. AUGER et M. JOULAN, délégués de Saulx-les-Chartreux  
M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux  
M. PIOCELLE CORNILLION, délégué titulaire de Servon  
Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif  
M. TRICKOVSKI et M. MASLARD, délégués de Villejust  
Mme YOUSSEF, déléguée titulaire de Villepinte.

**Ont donné pouvoir :**

M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont à M. GAUDUCHEAU délégué titulaire de Vanves.

M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois.

Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.

Mme YOUSSEF, déléguée titulaire de Villepinte à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis.

À l'unanimité, M. ARES, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de Val Parisis, est désigné comme secrétaire de séance.

**LE COMITÉ,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1311-9 à L. 1311-12 et L. 5211-1 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 1111-1 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu les statuts du Syndicat ;

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale rendu le 3 septembre 2026 par la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu le rapport présenté au Comité d'administration ;

Considérant que le bail des locaux occupés par le Syndicat au 60, rue de Monceau à Paris (8<sup>e</sup>) vient à échéance en mai 2027 ;

Considérant que les locaux sis 66, rue de Monceau à Paris (8<sup>e</sup>) répondent aux besoins du Syndicat ;

À l'unanimité,

**D É L I B È R E :**

Article 1<sup>er</sup> : Décide d'acquérir auprès de la SCI GRAMOND MONCEAU, ou de toute personne venant à ses droits, le lot n° 30 de l'ensemble immobilier sis 66, rue de Monceau à Paris (8<sup>e</sup>) au prix de quatre millions cinq cent soixante-cinq mille euros (4 565 000 €) net vendeur.



Article 2 : Précise que l'acquisition est réalisée sous la condition que le bien soit délivré libre de toute occupation et que les travaux de séparation d'avec le lot n° 29 soient achevés préalablement à la réitération par acte authentique.

Article 3 : Précise que les frais, droits et émoluments afférents à la vente sont à la charge du Syndicat, pour un montant prévisionnel de trois cent dix-neuf mille cinq cent cinquante euros (319 550 €), ainsi que la rémunération de l'intermédiaire, arrêtée à cent soixante-quatre mille trois cent quarante euros (164 340 €) toutes taxes comprises.

Article 4 : Autorise le Président à signer la promesse unilatérale de vente, à verser au titre de celle-ci une indemnité d'immobilisation de quatre cent cinquante-six mille cinq cents euros (456 500 €), dont deux cent vingt-huit mille deux cent cinquante euros (228 250 €) à la signature entre les mains du notaire constitué séquestre, ainsi qu'à signer l'acte authentique de vente et tout acte, avenant, pièce ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : Dit que la dépense est imputée au chapitre 21 du budget de l'exercice 2026, les crédits correspondants étant inscrits par décision modificative.

Article 6 : Autorise le recours à l'emprunt à hauteur de 5 048 890 € pour le financement de l'opération.

Par délégation du Président,  
Le Directeur général

Christophe PROVOT

.....  
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU COMITÉ DU 5 OCTOBRE 2026

#### DÉLIBÉRATION N° 26-58

##### OBJET :

Actualisation du mode de gestion et  
modalités d'amortissement des  
immobilisations

---

L'an deux mille vingt-six le cinq octobre à quinze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent quinze sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-huit septembre deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h30.

##### Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly) ; Mme PHAM-PINGAL (Antony) ; MM. PLOTEAU (Arcueil (GOSB)) ; DURAND (Arnouville) ; Mme FAYE (Aubervilliers) ; MM. AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; MORMONT (Ballainvilliers) ; CAPS) ; DAGONET (Béthemont-la-Forêt) ; CC de la Vallée de l'Oise et des trois forêts) ; DESBOIS (Bièvres) ; CANALE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; BONNET (Bonneuil-en-France) ; MATHIEU (Bouffémont) ; Mmes LUKSEMBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAUX (Boussy-Saint-Antoine) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; YORO (Champlan) ; CAPS) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; DILOUYA (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; JOSEPH (Chilly-Mazarin) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUEH (Colombes) ; QAZI (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; STEMPLEWSKI (Domont) ; Mmes MEGHRAOUI (Drancy) ; MELICA (Dugny) ; MM. MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mme DE PAMPELONNE (EPT GPSO) ; MM. RAVIER (Ermont) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; DOMPS (Fresnes (GOSB)) ; DRANSART (La Garenne-Colombes) ; HY (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; Mme GUENDOUZ (Goussainville) ; MM. ALEXANDRE (Groslay) ; PRIVE (Igny) ; Mmes GIACOMETTI (Issy-les-Moulineaux) ; EL KRETE (Le Kremlin-Bicêtre (GOSB)) ; DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. GOUMAND (Linas) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; Mme BADINA (Longpont-sur-Orge) ; MM. XAVIER (Longjumeau) ; CAPS) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; FRANÇOIS (Malakoff) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mmes DUDEK (Montfermeil) ; JACQUIN (Montlignon) ; MM. PEUCH (Montmagny) ; DI GALLO (Montreuil) ; LENGEREAU (Montrouge) ; TOURE (Neuilly-Plaisance) ; SIBEUD (Neuilly-sur-Seine) ; Mme WALRAVE (Noisy-le-Grand) ; MM. MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; TORCHON (Piscop) ; Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux) ; MM. BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; JARRIGE (Rosny-sous-Bois) ; LEROY (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ;

M. BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mmes COULIBALY (Sarcelles) ; PRESSON (Sceaux) ; M. CHERIGUENE (Sevran) ; Mmes TEXIER (Sèvres) ; CAMBON (Stains) ; MM. PETER (Suresnes) ; COLAS (Thiais (GOSB)) ; FOYE (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; HADJINLIAN (Vaujours) ; TESTU (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. POLIZZI (Villebon-sur-Yvette ; CAPS) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; GREZE (Villeparisis) ; Mme GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mme HERMANN (Viroflay) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Absents excusés :**

M. GIRY, délégué titulaire d'Arcueil  
M. LEPERE, délégué titulaire d'Attainville  
M. BRYCHE, délégué titulaire de Baillet-en-France  
Mme PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire de Bièvres  
M. DJENGOU, délégué titulaire de Boissy-Saint-Léger  
Mme BEUPAIN, déléguée titulaire de La Celle-Saint-Cloud  
M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont  
M. GRZECZKOWICZ, délégué titulaire de Chatou  
M. ROBINOT, délégué titulaire de Chauvry  
M. COUTURIER, délégué titulaire de Chelles  
M. GUIGON, délégué titulaire de Chilly-Mazarin  
M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne  
M. PONIATOWSKI, délégué titulaire de la Communauté de communes Vallée de l'Oise et des trois forêts  
Mme SOARES, déléguée titulaire de Courbevoie  
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy  
M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes  
M. HOUX, délégué titulaire de Mandres-les-Roses  
Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency  
M. HAGEGE, délégué titulaire de Nogent-sur-Marne  
M. MONMASSON, délégué titulaire de Nozay  
M. LERUDE, délégué titulaire d'Orly  
M. AMIMAR, délégué titulaire de Pantin  
M. BOIRE et Mme BULLIER, délégués de Saint-Cyr-l'Ecole  
Mme KOPECKY, déléguée titulaire de Saint-Mandé  
M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice  
M. SEVIN, délégué titulaire de Saint-Ouen  
M. AUGER et M. JOULAN, délégués de Saulx-les-Chartreux  
M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux  
M. PIOCELLE CORNILLION, délégué titulaire de Servon  
Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif  
M. TRICKOVSKI et M. MASLARD, délégués de Villejust  
Mme YOUSOUF, déléguée titulaire de Villepinte.

**Ont donné pouvoir :**

M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont à M. GAUDUCHEAU délégué titulaire de Vanves.

M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois.

Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.

Mme YOUSSEF, déléguée titulaire de Villepinte à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis.

À l'unanimité, M. ARES, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de Val Parisis, est désigné comme secrétaire de séance.

**LE COMITÉ,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des juridictions financières,

Vu le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics,

Vu la délibération n° 23-37 du Comité d'administration du 16 octobre 2023 portant sur l'adoption de la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2024,

Vu la délibération n° 23-38 du Comité d'administration du 16 octobre 2023 fixant le mode de gestion des amortissements des immobilisations,

Considérant que le développement du patrimoine du Syndicat conduit à compléter le tableau des durées d'amortissement de nouvelles catégories de biens et d'affiner certaines durées d'amortissement ;

Considérant l'intérêt, au regard du volume important de subventions d'équipement versées par le Syndicat, d'appliquer de manière uniforme la règle dite de l'exercice suivant pour le calcul de leur amortissement ;



- 2 -

Considérant que pour ce même motif, il est proposé de neutraliser budgétairement la charge d'amortissement des subventions d'équipement versées, afin de corriger un éventuel déséquilibre de la section de fonctionnement ;

Considérant qu'il y a lieu de préciser, pour les immobilisations transitant par le compte 23 avant leur intégration définitive aux comptes 20, 204 ou 21, la date à laquelle débute leur amortissement ;

Considérant que les modalités d'amortissement des immobilisations reçues par le Syndicat au titre d'une mise à disposition ou d'une affectation sont à préciser ;

Considérant l'intérêt, par mesure de simplification, d'autoriser la sortie automatique de l'actif des biens totalement amortis qui ne sont plus suivis dans l'inventaire physique ;

Considérant que la présente actualisation est sans effet sur les plans d'amortissement des biens et subventions déjà engagés au 31 décembre 2026 ;

À l'unanimité,

### D É L I B È R E :

Article 1<sup>er</sup> : Abroge, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, la délibération n°23-38 du 16 octobre 2023.

Article 2 : Décide d'intégrer au tableau des durées d'amortissement des immobilisations du Syndicat les nouvelles catégories de biens figurant au tableau annexé à la présente délibération.

Article 3 : Décide d'acter la reprise des subventions d'équipement reçues par le Syndicat pour le financement de ses immobilisations amortissables, selon le même rythme que l'amortissement du bien financé, conformément au détail figurant au tableau annexé à la présente délibération.

Article 4 : Décide de calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation de manière linéaire au prorata temporis, conformément aux règles définies par la nomenclature M57.

Article 5 : Décide de prendre la date de mandatement comme date de mise en service de l'immobilisation à amortir par mesure de simplification.

Article 6 : Décide, par dérogation à l'article 5, que pour les immobilisations transitant par le compte 23 avant leur intégration définitive aux comptes 20, 204 ou 21, l'amortissement débute le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant celle de leur intégration à ces comptes.

Article 7 : Décide d'aménager la règle du prorata temporis et de retenir, pour l'ensemble des subventions d'équipement versées par le Syndicat, la règle de l'exercice suivant pour le calcul de leur amortissement : la première annuité, d'un montant plein, est constatée l'exercice suivant celui du versement de la subvention.

Article 8 : Décide d'aménager la règle du prorata temporis pour les biens de faible valeur dont le coût unitaire est fixé à 1 500 € TTC, afin qu'ils soient amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Article 9 : Autorise, par mesure de simplification, la sortie automatique de l'actif des frais d'études non suivis de réalisation et des subventions d'équipement versées totalement amortis, ainsi que des biens meubles dont l'amortissement est totalement achevé et qui ne sont plus suivis dans l'inventaire physique.

Article 10 : Décide que les immobilisations reçues par le Syndicat au titre d'une mise à disposition ou d'une affectation (comptes 217 et 22) sont amorties dans les mêmes conditions que celles détenues en propre par le Syndicat ; lorsque le plan d'amortissement repris n'est pas conforme au tableau du Syndicat, il est modifié dans la limite de la durée d'usage du bien.

Article 11 : Décide d'opter pour la neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées, dans la limite de la dotation aux amortissements de l'exercice. Le niveau de neutralisation (total, partiel ou nul) sera arrêté chaque année lors du vote du budget primitif.

Article 12 : Le tableau des durées et modalités d'amortissement des immobilisations, ainsi actualisé, est annexé à la présente délibération et s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, les plans d'amortissement engagés antérieurement à cette date se poursuivent jusqu'à leur terme.

Par délégation du Président,  
Le Directeur général



Christophe PROVOT

.....  
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU COMITÉ DU 5 OCTOBRE 2026

#### DÉLIBÉRATION N° 26-59

#### OBJET :

Reversement de la redevance  
R2 électricité 2026

---

L'an deux mille vingt-six le cinq octobre à quinze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent quinze sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-huit septembre deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h30.

#### Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly) ; Mme PHAM-PINGAL (Antony) ; MM. PLOTEAU (Arcueil (GOSB)) ; DURAND (Arnouville) ; Mme FAYE (Aubervilliers) ; MM. AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; MORMONT (Ballainvilliers) ; CAPS) ; DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CC de la Vallée de l'Oise et des trois forêts) ; DESBOIS (Bièvres) ; CANALE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; BONNET (Bonneuil-en-France) ; MATHIEU (Bouffémont) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAUX (Boussy-Saint-Antoine) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; YORO (Champlan ; CAPS) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; DILOUYA (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; JOSEPH (Chilly-Mazarin) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; QAZI (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; STEMPLEWSKI (Domont) ; Mmes MEGHRAOUI (Drancy) ; MELICA (Dugny) ; MM. MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mme DE PAMPELONNE (EPT GPSO) ; MM. RAVIER (Ermont) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; DOMPS (Fresnes (GOSB)) ; DRANSART (La Garenne-Colombes) ; HY (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; Mme GUENDOUZ (Goussainville) ; MM. ALEXANDRE (Groslay) ; PRIVE (Igny) ; Mmes GIACOMETTI (Issy-les-Moulineaux) ; EL KRETE (Le Kremlin-Bicêtre (GOSB)) ; DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. GOUMAND (Linas) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; Mme BADINA (Longpont-sur-Orge) ; MM. XAVIER (Longjumeau ; CAPS) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; FRANÇOIS (Malakoff) ; THOMAS (Marcoussis ; CAPS) ; D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mmes DUDEK (Montfermeil) ; JACQUIN (Montlignon) ; MM. PEUCH (Montmagny) ; DI GALLO (Montreuil) ; LENGEREAU (Montrouge) ; TOURE (Neuilly-Plaisance) ; SIBEUD (Neuilly-sur-Seine) ; Mme WALRAVE (Noisy-le-Grand) ; MM. MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay ; CAPS) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; TORCHON (Piscop) ; Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux) ; MM. BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; JARRIGE (Rosny-sous-Bois) ; LEROY (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; M. BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mmes COULIBALY (Sarcelles) ; PRESSON (Sceaux) ; M. CHERIGUENE

(Sevran) ; Mmes TEXIER (Sèvres) ; CAMBON (Stains) ; MM. PETER (Suresnes) ; COLAS (Thiais (GOSB)) ; FOYE (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; HADJINLIAN (Vaujours) ; TESTU (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. POLIZZI (Villebon-sur-Yvette ; CAPS) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; GREZE (Villeparisis) ; Mme GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mme HERMANN (Viroflay) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Absents excusés :**

M. GIRY, délégué titulaire d'Arcueil  
M. LEPERE, délégué titulaire d'Attainville  
M. BRYCHE, délégué titulaire de Baillet-en-France  
Mme PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire de Bièvres  
M. DJENGOU, délégué titulaire de Boissy-Saint-Léger  
Mme BEAUPAIN, déléguée titulaire de La Celle-Saint-Cloud  
M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont  
M. GRZECZKOWICZ, délégué titulaire de Chatou  
M. ROBINOT, délégué titulaire de Chauvry  
M. COUTURIER, délégué titulaire de Chelles  
M. GUIGON, délégué titulaire de Chilly-Mazarin  
M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne  
M. PONIATOWSKI, délégué titulaire de la Communauté de communes Vallée de l'Oise et des trois forêts  
Mme SOARES, déléguée titulaire de Courbevoie  
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy  
M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes  
M. HOUX, délégué titulaire de Mandres-les-Roses  
Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency  
M. HAGEGE, délégué titulaire de Nogent-sur-Marne  
M. MONMASSON, délégué titulaire de Nozay  
M. LERUDE, délégué titulaire d'Orly  
M. AMIMAR, délégué titulaire de Pantin  
M. BOIRE et Mme BULLIER, délégués de Saint-Cyr-l'Ecole  
Mme KOPECKY, déléguée titulaire de Saint-Mandé  
M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice  
M. SEVIN, délégué titulaire de Saint-Ouen  
M. AUGER et M. JOULAN, délégués de Saulx-les-Chartreux  
M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux  
M. PIOCELLE CORNILLION, délégué titulaire de Servon  
Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif  
M. TRICKOVSKI et M. MASLARD, délégués de Villejust  
Mme YOUSOUF, déléguée titulaire de Villepinte.

**Ont donné pouvoir :**

M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont à M. GAUDUCHEAU délégué titulaire de Vanves.

M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois.

Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.

Mme YOUSSEF, déléguée titulaire de Villepinte à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis.

À l'unanimité, M. ARES, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de Val Parisis, est désigné comme secrétaire de séance.

**LE COMITÉ,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique du 18 octobre 2019 et notamment son annexe 1, article 2 § 2.3 concernant la redevance R2 dite « d'investissement »,

Vu le budget du Syndicat,

Considérant que, seuls les délégués représentant les collectivités ayant transféré la compétence « électricité » prennent part au vote,

À l'unanimité,

**D É L I B È R E :**

Article 1<sup>er</sup> : Le montant de la redevance d'investissement dite « R2 » perçu par le Sigeif, pour l'année 2026, au titre des travaux ayant fait l'objet d'un mandatement au cours de l'exercice 2024, est de 2 762 183,52 euros.

Article 2 : Cette redevance est à reverser aux collectivités maîtres d'ouvrage des travaux, selon la répartition définie dans le tableau joint à la présente délibération.

Article 3 : Le montant correspondant sera imputé au chapitre 204, articles 2041482 et 2041582 du budget 2026 du Syndicat.



Arrêté en CS du 18/06/2026

| Code Insee | Commune                   | Terme "I"<br>2024<br>(euros HT) | Terme "B"<br>2024<br>(euros HT) | R2<br>2026     |
|------------|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|----------------|
|            | SIGEIF                    |                                 | 3 042 323,43                    | 1 399 468,78 € |
| 93005      | AULNAY-SOUS-BOIS          | 141 698,38                      | 0,00                            | 11 185,99 €    |
| 91044      | BALLAINVILLIERS           | 0,00                            | 0,00                            | 0,00 €         |
| 91064      | Bièvres                   | 14 141,50                       | 0,00                            | 1 116,36 €     |
| 93007      | BLANC-MESNIL (LE)         | 0,00                            | 0,00                            | 0,00 €         |
| 78073      | BOIS-D'ARCY               | 60 470,17                       | 0,00                            | 4 773,65 €     |
| 94004      | BOISSY-SAINT-LEGER        | 232 853,30                      | 0,00                            | 18 381,97 €    |
| 77055      | BROU-SUR-CHANTEREINE      | 0,00                            | 0,00                            | 0,00 €         |
| 78124      | CARRIERES-SUR-SEINE       | 381 296,94                      | 0,00                            | 30 100,45 €    |
| 78126      | LA CELLE SAINT CLOUD      | 228 551,73                      | 0,00                            | 18 042,39 €    |
| 91136      | CHAMPLAN                  | 45 411,80                       | 0,00                            | 3 584,91 €     |
| 78146      | CHATOU                    | 620 649,92                      | 0,00                            | 48 995,51 €    |
| 92022      | CHAVILLE                  | 137 524,08                      | 0,00                            | 10 856,46 €    |
| 77108      | CHELLES                   | 3 186 282,89                    | 0,00                            | 251 532,41 €   |
| 94019      | CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE    | 367 690,30                      | 0,00                            | 29 026,31 €    |
| 78158      | LE CHESNAY / ROCQUENCOURT | 419 306,16                      | 0,00                            | 33 100,98 €    |
| 77139      | COURTRY                   | 197 376,99                      | 0,00                            | 15 581,39 €    |
| 78190      | CROSSY-SUR-SEINE          | 271 646,68                      | 0,00                            | 21 444,41 €    |
| 91215      | ÉPINAY-SOUS-SENAI         | 0,00                            | 0,00                            | 0,00 €         |
| 78242      | FONTENAY-LE-FLEURY        | 250 517,70                      | 0,00                            | 19 776,44 €    |
| 93032      | GAGNY                     | 878 645,52                      | 0,00                            | 69 362,27 €    |
| 92033      | GARCHES                   | 324 097,57                      | 0,00                            | 25 585,00 €    |
| 78322      | JOUY-EN-JOSAS             | 22 978,85                       | 0,00                            | 1 814,00 €     |
| 94044      | LIMEIL-BREVANNES          | 0,00                            | 0,00                            | 0,00 €         |
| 93046      | LIVRY-GARGAN              | 322 478,08                      | 0,00                            | 25 457,15 €    |
| 78322      | Loges-en-Josas (Les)      | 22 978,85                       | 0,00                            | 1 814,00 €     |
| 91345      | LONGJumeau                | 0,00                            | 0,00                            | 0,00 €         |
| 78358      | MAISONS-LAFFITTE          | 85 271,20                       | 0,00                            | 6 731,50 €     |
| 94047      | MANDRES-LES-ROSES         | 115 403,75                      | 0,00                            | 9 110,23 €     |
| 91363      | MARCOUSSIS                | 33 751,91                       | 0,00                            | 2 664,45 €     |
| 95369      | MARGENCY                  | 0,00                            | 0,00                            | 0,00 €         |
| 92047      | MARNES-LA-COQUETTE        | 52 048,37                       | 0,00                            | 4 108,82 €     |
| 94048      | MAROLLES-EN-BRIE          | 28 664,50                       | 0,00                            | 2 262,84 €     |
| 91377      | MASSY                     | 1 167 346,70                    | 0,00                            | 92 153,00 €    |
| 92048      | MEUDON                    | 724 903,46                      | 0,00                            | 57 225,52 €    |
| 77294      | MITRY-MORY                | 64 453,86                       | 0,00                            | 5 088,13 €     |
| 78418      | MONTESSON                 | 0,00                            | 0,00                            | 0,00 €         |
| 93047      | MONTFERMEIL               | 601 372,27                      | 0,00                            | 47 473,69 €    |
| 91432      | MORANGIS                  | 0,00                            | 0,00                            | 0,00 €         |
| 93049      | NEUILLY-PLAISANCE         | 175 612,30                      | 0,00                            | 13 863,23 €    |
| 93051      | NOISY-LE-GRAND            | 428 099,52                      | 0,00                            | 33 795,15 €    |
| 91458      | NOZAY                     | 0,00                            | 0,00                            | 0,00 €         |
| 94055      | Ormesson-Sur-Marne        | 98 304,68                       | 0,00                            | 7 760,39 €     |
| 91471      | ORSAY                     | 5 565,07                        | 0,00                            | 439,32 €       |
| 94056      | PERIGNY-SUR-YERRES        | 142 241,60                      | 0,00                            | 11 228,87 €    |
| 93062      | RAINCY (LE)               | 0,00                            | 0,00                            | 0,00 €         |
| 92063      | RUEIL-MALMAISON           | 625 036,53                      | 0,00                            | 49 341,80 €    |
| 92064      | SAINT-CLOUD               | 340 159,63                      | 0,00                            | 26 852,97 €    |
| 78545      | SAINT-CYR-L'ÉCOLE         | 855 702,98                      | 0,00                            | 67 551,14 €    |
| 91587      | SAULX LES CHARTREUX       | 68 142,26                       | 0,00                            | 5 379,30 €     |
| 77450      | SERVON                    | 1 492,70                        | 0,00                            | 117,84 €       |
| 93071      | SEVRAN                    | 0,00                            | 0,00                            | 0,00 €         |
| 92072      | SEVRES**                  | 0,00                            | 0,00                            | 0,00 €         |
| 93073      | TREMBLAY-EN-FRANCE        | 0,00                            | 0,00                            | 0,00 €         |
| 77479      | VAIRES SUR MARNE          | 0,00                            | 0,00                            | 0,00 €         |
| 92076      | VAUCRESSON                | 119 492,39                      | 0,00                            | 9 433,00 €     |
| 93074      | VAUJOURS                  | 0,00                            | 0,00                            | 0,00 €         |
| 78640      | VELIZY-VILLACOUBLAY       | 0,00                            | 0,00                            | 0,00 €         |
| 91645      | VERRIERES LE BUISSON      | 1 081 498,95                    | 0,00                            | 85 375,98 €    |
| 78646      | VERSAILLES                | 838 464,68                      |                                 | 66 190,31 €    |
| 78650      | VESINET (LE)              | 624 744,34                      | 0,00                            | 49 318,74 €    |
| 92077      | VILLE D'AVRAY             | 117 804,74                      | 0,00                            | 9 299,77 €     |
| 91661      | VILLEBON SUR YVETTE       | 0,00                            | 0,00                            | 0,00 €         |
| 77514      | VILLEPARISIS              | 406 074,23                      | 0,00                            | 32 056,42 €    |
| 93078      | VILLEPINTE                | 243 102,68                      | 0,00                            | 19 191,08 €    |
| 78686      | VROFLAY                   | 90 815,39                       | 0,00                            | 7 169,17 €     |
| 91689      | WISSOUS                   | 0,00                            | 0,00                            | 0,00 €         |
|            | 67                        | 17 262 168,11                   | 3 042 323,43                    | 2 762 183,52 € |

(\*) : En attente de justificatifs complémentaires

(\*\*) : Pas de travaux déclarés



Par délégation du Président,  
Le Directeur général

Christophe PROVOT

.....  
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU COMITÉ DU 5 OCTOBRE 2026

#### DÉLIBÉRATION N° 26-60

#### OBJET :

Fonds Île-de-France Décarbonation  
Rapport d'impact 2025

---

L'an deux mille vingt-six le cinq octobre à quinze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent quinze sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-huit septembre deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h30.

#### Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly) ; Mme PHAM-PINGAL (Antony) ; MM. PLOTEAU (Arcueil (GOSB)) ; DURAND (Arnouville) ; Mme FAYE (Aubervilliers) ; MM. AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; MORMONT (Ballainvilliers) ; CAPS) ; DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CC de la Vallée de l'Oise et des trois forêts) ; DESBOIS (Bièvres) ; CANALE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; BONNET (Bonneuil-en-France) ; MATHIEU (Bouffémont) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAUX (Boussy-Saint-Antoine) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; YORO (Champlan ; CAPS) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; DILOUYA (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; JOSEPH (Chilly-Mazarin) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; QAZI (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; STEMPLEWSKI (Domont) ; Mmes MEGHRAOUI (Drancy) ; MELICA (Dugny) ; MM. MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mme DE PAMPELONNE (EPT GP SO) ; MM. RAVIER (Ermont) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; DOMPS (Fresnes (GOSB)) ; DRANSART (La Garenne-Colombes) ; HY (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; Mme GUENDOUZ (Goussainville) ; MM. ALEXANDRE (Groslay) ; PRIVE (Igny) ; Mmes GIACOMETTI (Issy-les-Moulineaux) ; EL KRETE (Le Kremlin-Bicêtre (GOSB)) ; DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. GOUMAND (Linas) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; Mme BADINA (Longpont-sur-Orge) ; MM. XAVIER (Longjumeau ; CAPS) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; FRANÇOIS (Malakoff) ; THOMAS (Marcoussis ; CAPS) ; D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mmes DUDEK (Montfermeil) ; JACQUIN (Montlignon) ; MM. PEUCH (Montmagny) ; DI GALLO (Montreuil) ; LENGEREAU (Montrouge) ; TOURE (Neuilly-Plaisance) ; SIBEUD (Neuilly-sur-Seine) ; Mme WALRAVE (Noisy-le-Grand) ; MM. MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay ; CAPS) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; TORCHON (Piscop) ; Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux) ; MM. BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; JARRIGE (Rosny-sous-Bois) ; LEROY (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; M. BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mmes COULIBALY (Sarcelles) ; PRESSON (Sceaux) ; M. CHERIGUENE

(Sevran) ; Mmes TEXIER (Sèvres) ; CAMBON (Stains) ; MM. PETER (Suresnes) ; COLAS (Thiais (GOSB)) ; FOYE (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; HADJINLIAN (Vaujours) ; TESTU (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. POLIZZI (Villebon-sur-Yvette ; CAPS) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; GREZE (Villeparisis) ; Mme GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mme HERMANN (Viroflay) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Absents excusés :**

M. GIRY, délégué titulaire d'Arcueil  
M. LEPERE, délégué titulaire d'Attainville  
M. BRYCHE, délégué titulaire de Baillet-en-France  
Mme PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire de Bièvres  
M. DJENGOU, délégué titulaire de Boissy-Saint-Léger  
Mme BEAUPAIN, déléguée titulaire de La Celle-Saint-Cloud  
M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont  
M. GRZECZKOWICZ, délégué titulaire de Chatou  
M. ROBINOT, délégué titulaire de Chauvry  
M. COUTURIER, délégué titulaire de Chelles  
M. GUIGON, délégué titulaire de Chilly-Mazarin  
M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne  
M. PONIATOWSKI, délégué titulaire de la Communauté de communes Vallée de l'Oise et des trois forêts  
Mme SOARES, déléguée titulaire de Courbevoie  
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy  
M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes  
M. HOUX, délégué titulaire de Mandres-les-Roses  
Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency  
M. HAGEGE, délégué titulaire de Nogent-sur-Marne  
M. MONMASSON, délégué titulaire de Nozay  
M. LERUDE, délégué titulaire d'Orly  
M. AMIMAR, délégué titulaire de Pantin  
M. BOIRE et Mme BULLIER, délégués de Saint-Cyr-l'Ecole  
Mme KOPECKY, déléguée titulaire de Saint-Mandé  
M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice  
M. SEVIN, délégué titulaire de Saint-Ouen  
M. AUGER et M. JOULAN, délégués de Saulx-les-Chartreux  
M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux  
M. PIOCELLE CORNILLION, délégué titulaire de Servon  
Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif  
M. TRICKOVSKI et M. MASLARD, délégués de Villejust  
Mme YOUSOUF, déléguée titulaire de Villepinte.

**Ont donné pouvoir :**

M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont à M. GAUDUCHEAU délégué titulaire de Vanves.

M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois.

Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.

Mme YOUSSEF, déléguée titulaire de Villepinte à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis.

À l'unanimité, M. ARES, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de Val Parisis, est désigné comme secrétaire de séance.

**LE COMITÉ,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2224-31 et L. 5711-1,

Vu le Code de l'énergie,

Vu le Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 214-159 et suivants relatifs aux fonds professionnels de capital investissement,

Vu le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, notamment ses articles 9 et 11,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu le contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz conclu en 2022 entre le Sigeif et GRDF, et notamment l'engagement des parties de participer en commun à un fonds d'investissement dédié à la transition énergétique et à la décarbonation,

Vu la délibération du Comité d'administration approuvant la participation du Sigeif au fonds professionnel de capital investissement Île-de-France Décarbonation et fixant le montant de sa souscription à 5 000 000 euros,

Vu le rapport d'impact 2025 du Fonds Île-de-France Décarbonation, établi par la société de gestion Eiffel Investment Group et transmis au Sigeif en mai 2026,



Considérant que le Fonds Île-de-France Décarbonation, créé à l'initiative de la Région Île-de-France et géré par Eiffel Investment Group, a pour objet de financer en capital-innovation des entreprises apportant des solutions à la transition énergétique, à la décarbonation et à la préservation de l'environnement,

Considérant que le Sigeif a souscrit au fonds à hauteur de 5 000 000 euros dans le prolongement des engagements pris avec GRDF dans le cadre du contrat de concession pour le service public de la distribution de gaz,

Considérant que le fonds poursuit un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 et que les rapports transmis permettent d'assurer le suivi de son activité, de sa situation financière et de ses objectifs de durabilité,

Considérant que les documents transmis par la société de gestion portent une mention de stricte confidentialité et qu'il convient, en conséquence, de ne pas les annexer à la présente délibération ni d'y reproduire des informations non publiques qui en sont issues,

Considérant que, compte tenu du lien de cette souscription avec la concession gaz, le Sigeif souhaite qu'une attention particulière soit portée aux opportunités d'investissement dans les gaz renouvelables ainsi qu'aux solutions de décarbonation des réseaux et des usages du gaz,

Considérant qu'il convient d'assurer devant le Comité d'administration un suivi régulier de l'exécution de cet engagement financier et de ses résultats en matière de transition énergétique et de décarbonation,

À l'unanimité,

#### D É L I B È R E :

Article 1 : Prend acte du rapport d'impact 2025 du Fonds Île-de-France Décarbonation, dont il a été rendu compte en séance sans annexion des documents confidentiels.

Article 2 : Charge le Président de porter auprès de la société de gestion et des instances de gouvernance du Fonds Île-de-France Décarbonation l'attention particulière du Sigeif aux opportunités d'investissement relatives aux gaz renouvelables et à la décarbonation des réseaux et des usages du gaz en Île-de-France.

Article 3 : Demande qu'un point d'avancement sur l'activité du fonds soit présenté chaque année au Comité d'administration, dans le respect de la confidentialité attachée aux documents transmis par la société de gestion.



Par délégation du Président,  
Le Directeur général

Christophe PROVOT

.....  
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU COMITÉ DU 5 OCTOBRE 2026

#### DÉLIBÉRATION N° 26-61

##### OBJET :

SEML Sigeif Mobilités  
Rapport des administrateurs du Sigeif

L'an deux mille vingt-six le cinq octobre à quinze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent quinze sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-huit septembre deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h30.

##### Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly) ; Mme PHAM-PINGAL (Antony) ; MM. PLOTEAU (Arcueil (GOSB)) ; DURAND (Arnouville) ; Mme FAYE (Aubervilliers) ; MM. AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; MORMONT (Ballainvilliers) ; CAPS) ; DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CC de la Vallée de l'Oise et des trois forêts) ; DESBOIS (Bièvres) ; CANALE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; BONNET (Bonneuil-en-France) ; MATHIEU (Bouffémont) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAUX (Boussy-Saint-Antoine) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; YORO (Champlan ; CAPS) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; DILOUYA (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; JOSEPH (Chilly-Mazarin) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUEH (Colombes) ; QAZI (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; STEMPLEWSKI (Domont) ; Mmes MEGHRAOUI (Drancy) ; MELICA (Dugny) ; MM. MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mme DE PAMPELONNE (EPT GPSC) ; MM. RAVIER (Ermont) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; DOMPS (Fresnes (GOSB)) ; DRANSART (La Garenne-Colombes) ; HY (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; Mme GUENDOUZ (Goussainville) ; MM. ALEXANDRE (Groslay) ; PRIVE (Igny) ; Mmes GIACOMETTI (Issy-les-Moulineaux) ; EL KRETE (Le Kremlin-Bicêtre (GOSB)) ; DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. GOUMAND (Linas) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; Mme BADINA (Longpont-sur-Orge) ; MM. XAVIER (Longjumeau ; CAPS) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; FRANÇOIS (Malakoff) ; THOMAS (Marcoussis ; CAPS) ; D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mmes DUDEK (Montfermeil) ; JACQUIN (Montlignon) ; MM. PEUCH (Montmagny) ; DI GALLO (Montreuil) ; LENGEREAU (Montrouge) ; TOURE (Neuilly-Plaisance) ; SIBEUD (Neuilly-sur-Seine) ; Mme WALRAVE (Noisy-le-Grand) ; MM. MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay ; CAPS) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; TORCHON (Piscop) ; Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux) ; MM. BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; JARRIGE (Rosny-sous-Bois) ; LEROY (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; M. BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mmes COULIBALY (Sarcelles) ; PRESSON (Sceaux) ; M. CHERIGUENE

(Sevran) ; Mmes TEXIER (Sèvres) ; CAMBON (Stains) ; MM. PETER (Suresnes) ; COLAS (Thiais (GOSB)) ; FOYE (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; HADJINLIAN (Vaujours) ; TESTU (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. POLIZZI (Villebon-sur-Yvette ; CAPS) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; GREZE (Villeparisis) ; Mme GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mme HERMANN (Viroflay) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Absents excusés :**

M. GIRY, délégué titulaire d'Arcueil  
M. LEPERE, délégué titulaire d'Attainville  
M. BRYCHE, délégué titulaire de Baillet-en-France  
Mme PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire de Bièvres  
M. DJENGOU, délégué titulaire de Boissy-Saint-Léger  
Mme BEAUPAIN, déléguée titulaire de La Celle-Saint-Cloud  
M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont  
M. GRZECZKOWICZ, délégué titulaire de Chatou  
M. ROBINOT, délégué titulaire de Chauvry  
M. COUTURIER, délégué titulaire de Chelles  
M. GUIGON, délégué titulaire de Chilly-Mazarin  
M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne  
M. PONIATOWSKI, délégué titulaire de la Communauté de communes Vallée de l'Oise et des trois forêts  
Mme SOARES, déléguée titulaire de Courbevoie  
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy  
M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes  
M. HOUX, délégué titulaire de Mandres-les-Roses  
Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency  
M. HAGEGE, délégué titulaire de Nogent-sur-Marne  
M. MONMASSON, délégué titulaire de Nozay  
M. LERUDE, délégué titulaire d'Orly  
M. AMIMAR, délégué titulaire de Pantin  
M. BOIRE et Mme BULLIER, délégués de Saint-Cyr-l'Ecole  
Mme KOPECKY, déléguée titulaire de Saint-Mandé  
M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice  
M. SEVIN, délégué titulaire de Saint-Ouen  
M. AUGER et M. JOULAN, délégués de Saulx-les-Chartreux  
M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux  
M. PIOCELLE CORNILLION, délégué titulaire de Servon  
Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif  
M. TRICKOVSKI et M. MASLARD, délégués de Villejust  
Mme YOUSOUF, déléguée titulaire de Villepinte.

**Ont donné pouvoir :**

M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont à M. GAUDUCHEAU délégué titulaire de Vanves.

M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois.

Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.

Mme YOUSSEF, déléguée titulaire de Villepinte à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis.

À l'unanimité, M. ARES, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de Val Parisis, est désigné comme secrétaire de séance.

**LE COMITÉ,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1524-5, Vu les statuts de la SEML Sigeif Mobilités,

Vu le rapport des administrateurs du Sigeif sur l'activité de cette société en 2025,

À l'unanimité,

**D É L I B È R E :**

Article unique : Prend acte du rapport des administrateurs du Sigeif sur l'activité de la SEML Sigeif Mobilités en 2025.

Par délégation du Président,  
Le Directeur général



Christophe PROVOT

.....  
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU COMITÉ DU 5 OCTOBRE 2026

#### DÉLIBÉRATION N° 26-62

##### OBJET :

SEM Sigeif Mobilités  
Prorogation du pacte d'actionnaire

---

L'an deux mille vingt-six le cinq octobre à quinze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent quinze sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-huit septembre deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h30.

##### Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly) ; Mme PHAM-PINGAL (Antony) ; MM. PLOTEAU (Arcueil (GOSB)) ; DURAND (Arnouville) ; Mme FAYE (Aubervilliers) ; MM. AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; MORMONT (Ballainvilliers) ; CAPS) ; DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CC de la Vallée de l'Oise et des trois forêts) ; DESBOIS (Bièvres) ; CANALE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; BONNET (Bonneuil-en-France) ; MATHIEU (Bouffémont) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAUX (Boussy-Saint-Antoine) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; YORO (Champlan ; CAPS) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; DILOUYA (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; JOSEPH (Chilly-Mazarin) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; QAZI (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; STEMPLEWSKI (Domont) ; Mmes MEGHRAOUI (Drancy) ; MELICA (Dugny) ; MM. MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mme DE PAMPELONNE (EPT GP SO) ; MM. RAVIER (Ermont) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; DOMPS (Fresnes (GOSB)) ; DRANSART (La Garenne-Colombes) ; HY (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; Mme GUENDOUZ (Goussainville) ; MM. ALEXANDRE (Groslay) ; PRIVE (Igny) ; Mmes GIACOMETTI (Issy-les-Moulineaux) ; EL KRETE (Le Kremlin-Bicêtre (GOSB)) ; DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. GOUMAND (Linas) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; Mme BADINA (Longpont-sur-Orge) ; MM. XAVIER (Longjumeau ; CAPS) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; FRANÇOIS (Malakoff) ; THOMAS (Marcoussis ; CAPS) ; D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mmes DUDEK (Montfermeil) ; JACQUIN (Montlignon) ; MM. PEUCH (Montmagny) ; DI GALLO (Montreuil) ; LENGEREAU (Montrouge) ; TOURE (Neuilly-Plaisance) ; SIBEUD (Neuilly-sur-Seine) ; Mme WALRAVE (Noisy-le-Grand) ; MM. MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay ; CAPS) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; TORCHON (Piscop) ; Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux) ; MM. BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; JARRIGE (Rosny-sous-Bois) ; LEROY (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; M. BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mmes COULIBALY (Sarcelles) ; PRESSON (Sceaux) ; M. CHERIGUENE

(Sevran) ; Mmes TEXIER (Sèvres) ; CAMBON (Stains) ; MM. PETER (Suresnes) ; COLAS (Thiais (GOSB)) ; FOYE (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; HADJINLIAN (Vaujours) ; TESTU (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. POLIZZI (Villebon-sur-Yvette ; CAPS) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; GREZE (Villeparisis) ; Mme GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mme HERMANN (Viroflay) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Absents excusés :**

M. GIRY, délégué titulaire d'Arcueil  
M. LEPERE, délégué titulaire d'Attainville  
M. BRYCHE, délégué titulaire de Baillet-en-France  
Mme PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire de Bièvres  
M. DJENGOU, délégué titulaire de Boissy-Saint-Léger  
Mme BEAUPAIN, déléguée titulaire de La Celle-Saint-Cloud  
M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont  
M. GRZECZKOWICZ, délégué titulaire de Chatou  
M. ROBINOT, délégué titulaire de Chauvry  
M. COUTURIER, délégué titulaire de Chelles  
M. GUIGON, délégué titulaire de Chilly-Mazarin  
M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne  
M. PONIATOWSKI, délégué titulaire de la Communauté de communes Vallée de l'Oise et des trois forêts  
Mme SOARES, déléguée titulaire de Courbevoie  
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy  
M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes  
M. HOUX, délégué titulaire de Mandres-les-Roses  
Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency  
M. HAGEGE, délégué titulaire de Nogent-sur-Marne  
M. MONMASSON, délégué titulaire de Nozay  
M. LERUDE, délégué titulaire d'Orly  
M. AMIMAR, délégué titulaire de Pantin  
M. BOIRE et Mme BULLIER, délégués de Saint-Cyr-l'Ecole  
Mme KOPECKY, déléguée titulaire de Saint-Mandé  
M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice  
M. SEVIN, délégué titulaire de Saint-Ouen  
M. AUGER et M. JOULAN, délégués de Saulx-les-Chartreux  
M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux  
M. PIOCELLE CORNILLION, délégué titulaire de Servon  
Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif  
M. TRICKOVSKI et M. MASLARD, délégués de Villejust  
Mme YOUSOUF, déléguée titulaire de Villepinte.

**Ont donné pouvoir :**

M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont à M. GAUDUCHEAU délégué titulaire de Vanves.

M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois.

Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.

Mme YOUSSEF, déléguée titulaire de Villepinte à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis.

À l'unanimité, M. ARES, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de Val Parisis, est désigné comme secrétaire de séance.

**LE COMITÉ,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1, L. 5211-1, L. 5211-9 et L. 5212-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1521-1 et suivants ;

Vu les statuts du Sigeif ;

Vu les statuts de la société anonyme d'économie mixte locale « Sigeif Mobilités » ;

Vu le pacte d'actionnaires de la SEML Sigeif Mobilités conclu le 12 décembre 2016, modifié par son avenant n° 1 ;

Vu le projet de pacte d'actionnaires joint en annexe ;

Considérant que le pacte d'actionnaires du 12 décembre 2016 arrive à échéance le 12 décembre 2026 ;

Considérant que la concertation prévue à l'article 3.2 de ce pacte a conduit les actionnaires à envisager des évolutions dont la teneur n'est pas arrêtée à ce jour ;

Considérant qu'il y a lieu, dans l'attente, d'assurer la continuité du cadre contractuel régissant les relations entre actionnaires en reconduisant le pacte à l'identique pour une durée d'un an ;

À l'unanimité,

**D É L I B È R E :**

Article 1er : Approuve le pacte d'actionnaires de la SEML Sigeif Mobilités joint en annexe, qui reprend à l'identique les stipulations du pacte du 12 décembre 2016 modifié par son avenant n° 1, à la seule exception de sa durée et de son adaptation à l'actionnariat actuel.



Article 2 : Autorise le Président à signer ce pacte ainsi que tout acte nécessaire à son exécution.

Par délégation du Président,  
Le Directeur général

Christophe PROVOT

.....  
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU COMITÉ DU 5 OCTOBRE 2026

#### DÉLIBÉRATION N° 26-63

#### OBJET :

Avenant n° 5 au contrat de DSP du  
réseau de chaleur urbain de Chaville

---

L'an deux mille vingt-six le cinq octobre à quinze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent quinze sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-huit septembre deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h30.

#### Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly) ; Mme PHAM-PINGAL (Antony) ; MM. PLOTEAU (Arcueil (GOSB)) ; DURAND (Arnouville) ; Mme FAYE (Aubervilliers) ; MM. AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; MORMONT (Ballainvilliers) ; CAPS) ; DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CC de la Vallée de l'Oise et des trois forêts) ; DESBOIS (Bièvres) ; CANALE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; BONNET (Bonneuil-en-France) ; MATHIEU (Bouffémont) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAUX (Boussy-Saint-Antoine) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; YORO (Champlan ; CAPS) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; DILOUYA (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; JOSEPH (Chilly-Mazarin) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; QAZI (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; STEMPLEWSKI (Domont) ; Mmes MEGHRAOUI (Drancy) ; MELICA (Dugny) ; MM. MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mme DE PAMPELONNE (EPT GP SO) ; MM. RAVIER (Ermont) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; DOMPS (Fresnes (GOSB)) ; DRANSART (La Garenne-Colombes) ; HY (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; Mme GUENDOUZ (Goussainville) ; MM. ALEXANDRE (Groslay) ; PRIVE (Igny) ; Mmes GIACOMETTI (Issy-les-Moulineaux) ; EL KRETE (Le Kremlin-Bicêtre (GOSB)) ; DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. GOUMAND (Linas) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; Mme BADINA (Longpont-sur-Orge) ; MM. XAVIER (Longjumeau ; CAPS) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; FRANÇOIS (Malakoff) ; THOMAS (Marcoussis ; CAPS) ; D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mmes DUDEK (Montfermeil) ; JACQUIN (Montlignon) ; MM. PEUCH (Montmagny) ; DI GALLO (Montreuil) ; LENGEREAU (Montrouge) ; TOURE (Neuilly-Plaisance) ; SIBEUD (Neuilly-sur-Seine) ; Mme WALRAVE (Noisy-le-Grand) ; MM. MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay ; CAPS) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; TORCHON (Piscop) ; Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux) ; MM. BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; JARRIGE (Rosny-sous-Bois) ; LEROY (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; M. BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mmes COULIBALY (Sarcelles) ; PRESSON (Sceaux) ; M. CHERIGUENE

(Sevran) ; Mmes TEXIER (Sèvres) ; CAMBON (Stains) ; MM. PETER (Suresnes) ; COLAS (Thiais (GOSB)) ; FOYE (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; HADJINLIAN (Vaujours) ; TESTU (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. POLIZZI (Villebon-sur-Yvette ; CAPS) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; GREZE (Villeparisis) ; Mme GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mme HERMANN (Viroflay) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Absents excusés :**

M. GIRY, délégué titulaire d'Arcueil  
M. LEPERE, délégué titulaire d'Attainville  
M. BRYCHE, délégué titulaire de Baillet-en-France  
Mme PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire de Bièvres  
M. DJENGOU, délégué titulaire de Boissy-Saint-Léger  
Mme BEAUPAIN, déléguée titulaire de La Celle-Saint-Cloud  
M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont  
M. GRZECZKOWICZ, délégué titulaire de Chatou  
M. ROBINOT, délégué titulaire de Chauvry  
M. COUTURIER, délégué titulaire de Chelles  
M. GUIGON, délégué titulaire de Chilly-Mazarin  
M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne  
M. PONIATOWSKI, délégué titulaire de la Communauté de communes Vallée de l'Oise et des trois forêts  
Mme SOARES, déléguée titulaire de Courbevoie  
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy  
M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes  
M. HOUX, délégué titulaire de Mandres-les-Roses  
Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency  
M. HAGEGE, délégué titulaire de Nogent-sur-Marne  
M. MONMASSON, délégué titulaire de Nozay  
M. LERUDE, délégué titulaire d'Orly  
M. AMIMAR, délégué titulaire de Pantin  
M. BOIRE et Mme BULLIER, délégués de Saint-Cyr-l'Ecole  
Mme KOPECKY, déléguée titulaire de Saint-Mandé  
M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice  
M. SEVIN, délégué titulaire de Saint-Ouen  
M. AUGER et M. JOULAN, délégués de Saulx-les-Chartreux  
M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux  
M. PIOCELLE CORNILLION, délégué titulaire de Servon  
Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif  
M. TRICKOVSKI et M. MASLARD, délégués de Villejust  
Mme YOUSOUF, déléguée titulaire de Villepinte.

**Ont donné pouvoir :**

M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont à M. GAUDUCHEAU délégué titulaire de Vanves.

M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois.

Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.

Mme YOUSSEF, déléguée titulaire de Villepinte à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis.

À l'unanimité, M. ARES, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de Val Parisis, est désigné comme secrétaire de séance.

**LE COMITÉ,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'énergie, notamment ses articles L. 221-1, L. 221-11, R. 221-2, R. 221-22, L. 446-46 et R. 446-113,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 3135-1 et R. 3135-8,

Vu l'arrêté du 5 septembre 2025 relatif aux modalités d'application du dispositif de certificats de production de biogaz,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Chaville en date du 26 septembre 2024 transférant la compétence de distribution publique de chaleur et de froid au Sigeif,

Vu le contrat n° 2002-01 de concession de production et de distribution d'énergie calorifique conclu entre la Ville de Chaville et la société GDF-Suez Énergie Services, devenue ENGIE Énergie Services, ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2003, notamment ses articles 62.1 et 71-7°,

Vu les avenants n° 1 du 23 octobre 2015, n° 2 du 3 mars 2020, n° 3 du 31 mars 2023 et n° 4 du 9 janvier 2025 audit contrat, portant notamment sa durée jusqu'au 31 octobre 2028,

Vu le projet d'avenant n° 5, annexé à la présente délibération,

Considérant que le Sigeif est compétent, en qualité d'autorité concédante, pour la production et la distribution publiques d'énergie calorifique sur le territoire de la commune de Chaville, à la suite du transfert de compétence opéré par celle-ci ;

Considérant que le dispositif des certificats de production de biogaz est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et que le coût de l'obligation de restitution supportée par le fournisseur est répercuté sur le Concessionnaire ;



Considérant que le Concessionnaire, fournisseur de chaleur à des consommateurs finaux dont les ventes annuelles excèdent le seuil réglementaire, est assujéti à l'obligation d'économies d'énergie ;

Considérant que ces deux charges, de nature réglementaire et postérieures à la conclusion du contrat, n'étaient pas prévues par celui-ci et qu'il y a lieu de les intégrer à la formule de révision du terme R1 afin de préserver l'équilibre économique initialement convenu ;

Considérant que cette modification, qui n'altère pas la nature globale de la concession, est rendue nécessaire par des circonstances qu'une autorité concédante diligente ne pouvait pas prévoir ;

Considérant que seuls les délégués des collectivités ayant transféré la compétence « distribution publique de chaleur et de froid » prennent part au vote.

À l'unanimité,

### D É L I B È R E :

Article 1<sup>er</sup> : Approuve les termes du projet d'avenant n° 5 au contrat n° 2002-01 de concession de production et de distribution d'énergie calorifique de la Ville de Chaville, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant, et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Par délégation du Président,  
Le Directeur général

Christophe PROVOT

.....  
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU COMITÉ DU 5 OCTOBRE 2026

#### DÉLIBÉRATION N° 26-64

##### OBJET :

Programme de coopération décentralisée  
à Madagascar

---

L'an deux mille vingt-six le cinq octobre à quinze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent quinze sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-huit septembre deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h30.

##### Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly) ; Mme PHAM-PINGAL (Antony) ; MM. PLOTEAU (Arcueil (GOSB)) ; DURAND (Arnouville) ; Mme FAYE (Aubervilliers) ; MM. AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; MORMONT (Ballainvilliers) ; CAPS) ; DAGONET (Béthemont-la-Forêt) ; CC de la Vallée de l'Oise et des trois forêts) ; DESBOIS (Bièvres) ; CANALE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; BONNET (Bonneuil-en-France) ; MATHIEU (Bouffémont) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAUX (Boussy-Saint-Antoine) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; YORO (Champlan) ; CAPS) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; DILOUYA (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; JOSEPH (Chilly-Mazarin) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; QAZI (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; STEMPLEWSKI (Domont) ; Mmes MEGHRAOUI (Drancy) ; MELICA (Dugny) ; MM. MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mme DE PAMPELONNE (EPT GPSC) ; MM. RAVIER (Ermont) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; DOMPS (Fresnes (GOSB)) ; DRANSART (La Garenne-Colombes) ; HY (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; Mme GUENDOUZ (Goussainville) ; MM. ALEXANDRE (Groslay) ; PRIVE (Igny) ; Mmes GIACOMETTI (Issy-les-Moulineaux) ; EL KRETE (Le Kremlin-Bicêtre (GOSB)) ; DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. GOUMAND (Linas) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; Mme BADINA (Longpont-sur-Orge) ; MM. XAVIER (Longjumeau) ; CAPS) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; FRANÇOIS (Malakoff) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mmes DUDEK (Montfermeil) ; JACQUIN (Montlignon) ; MM. PEUCH (Montmagny) ; DI GALLO (Montreuil) ; LENGEREAU (Montrouge) ; TOURE (Neuilly-Plaisance) ; SIBEUD (Neuilly-sur-Seine) ; Mme WALRAVE (Noisy-le-Grand) ; MM. MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; TORCHON (Piscop) ; Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux) ; MM. BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; JARRIGE (Rosny-sous-Bois) ; LEROY (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; M. BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mmes COULIBALY (Sarcelles) ; PRESSON (Sceaux) ; M. CHERIGUENE

(Sevran) ; Mmes TEXIER (Sèvres) ; CAMBON (Stains) ; MM. PETER (Suresnes) ; COLAS (Thiais (GOSB)) ; FOYE (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; HADJINLIAN (Vaujours) ; TESTU (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. POLIZZI (Villebon-sur-Yvette ; CAPS) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; GREZE (Villeparisis) ; Mme GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mme HERMANN (Viroflay) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Absents excusés :**

M. GIRY, délégué titulaire d'Arcueil  
M. LEPERE, délégué titulaire d'Attainville  
M. BRYCHE, délégué titulaire de Baillet-en-France  
Mme PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire de Bièvres  
M. DJENGOU, délégué titulaire de Boissy-Saint-Léger  
Mme BEAUPAIN, déléguée titulaire de La Celle-Saint-Cloud  
M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont  
M. GRZECZKOWICZ, délégué titulaire de Chatou  
M. ROBINOT, délégué titulaire de Chauvry  
M. COUTURIER, délégué titulaire de Chelles  
M. GUIGON, délégué titulaire de Chilly-Mazarin  
M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne  
M. PONIATOWSKI, délégué titulaire de la Communauté de communes Vallée de l'Oise et des trois forêts  
Mme SOARES, déléguée titulaire de Courbevoie  
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy  
M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes  
M. HOUX, délégué titulaire de Mandres-les-Roses  
Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency  
M. HAGEGE, délégué titulaire de Nogent-sur-Marne  
M. MONMASSON, délégué titulaire de Nozay  
M. LERUDE, délégué titulaire d'Orly  
M. AMIMAR, délégué titulaire de Pantin  
M. BOIRE et Mme BULLIER, délégués de Saint-Cyr-l'Ecole  
Mme KOPECKY, déléguée titulaire de Saint-Mandé  
M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice  
M. SEVIN, délégué titulaire de Saint-Ouen  
M. AUGER et M. JOULAN, délégués de Saulx-les-Chartreux  
M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux  
M. PIOCELLE CORNILLION, délégué titulaire de Servon  
Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif  
M. TRICKOVSKI et M. MASLARD, délégués de Villejust  
Mme YOUSOUF, déléguée titulaire de Villepinte.

**Ont donné pouvoir :**

M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont à M. GAUDUCHEAU délégué titulaire de Vanves.

M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois.

Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.

Mme YOUSSEF, déléguée titulaire de Villepinte à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis.

À l'unanimité, M. ARES, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de Val Parisis, est désigné comme secrétaire de séance.

**LE COMITÉ,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1115-1,

Vu la demande de l'association « CODEGAZ » concernant son programme Biogaz de construction de biodigesteurs domestiques dans la région de Fianarantsoa à Madagascar,

Vu l'avis de la Commission de coopération décentralisée du 28 septembre 2026,

À l'unanimité,

**D É L I B È R E :**

Article 1er : Approuve la convention relative à l'attribution d'une subvention de 38 280 euros à l'association CODEGAZ et autorise le Président à la signer.

Article 2 : Précise que le montant de la subvention au titre de la coopération décentralisée sera imputé au budget du Sigeif pour l'exercice 2026 et suivants, article 204 21.



Article 3 : Précise que le Comité est régulièrement tenu informé de la mise en œuvre effective des actions de coopération décentralisée.

Par délégation du Président,  
Le Directeur général

Christophe PROVOT

.....  
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU COMITÉ DU 5 OCTOBRE 2026

#### DÉLIBÉRATION N° 26-65

##### OBJET :

Programme de coopération décentralisée  
au Liban

L'an deux mille vingt-six le cinq octobre à quinze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent quinze sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-huit septembre deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h30.

##### Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly) ; Mme PHAM-PINGAL (Antony) ; MM. PLOTEAU (Arcueil (GOSB)) ; DURAND (Arnouville) ; Mme FAYE (Aubervilliers) ; MM. AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; MORMONT (Ballainvilliers) ; CAPS) ; DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CC de la Vallée de l'Oise et des trois forêts) ; DESBOIS (Bièvres) ; CANALE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; BONNET (Bonneuil-en-France) ; MATHIEU (Bouffémont) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAUX (Boussy-Saint-Antoine) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; YORO (Champlan ; CAPS) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; DILOUYA (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; JOSEPH (Chilly-Mazarin) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; QAZI (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; STEMPLEWSKI (Domont) ; Mmes MEGHRAOUI (Drancy) ; MELICA (Dugny) ; MM. MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mme DE PAMPELONNE (EPT GPSO) ; MM. RAVIER (Ermont) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; DOMPS (Fresnes (GOSB)) ; DRANSART (La Garenne-Colombes) ; HY (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; Mme GUENDOUZ (Goussainville) ; MM. ALEXANDRE (Groslay) ; PRIVE (Igny) ; Mmes GIACOMETTI (Issy-les-Moulineaux) ; EL KRETE (Le Kremlin-Bicêtre (GOSB)) ; DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. GOUMAND (Linas) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; Mme BADINA (Longpont-sur-Orge) ; MM. XAVIER (Longjumeau ; CAPS) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; FRANÇOIS (Malakoff) ; THOMAS (Marcoussis ; CAPS) ; D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mmes DUDEK (Montfermeil) ; JACQUIN (Montlignon) ; MM. PEUCH (Montmagny) ; DI GALLO (Montreuil) ; LENGEREAU (Montrouge) ; TOURE (Neuilly-Plaisance) ; SIBEUD (Neuilly-sur-Seine) ; Mme WALRAVE (Noisy-le-Grand) ; MM. MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay ; CAPS) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; TORCHON (Piscop) ; Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux) ; MM. BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; JARRIGE (Rosny-sous-Bois) ; LEROY (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; M. BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mmes COULIBALY (Sarcelles) ; PRESSON (Sceaux) ; M. CHERIGUENE

(Sevran) ; Mmes TEXIER (Sèvres) ; CAMBON (Stains) ; MM. PETER (Suresnes) ; COLAS (Thiais (GOSB)) ; FOYE (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; HADJINLIAN (Vaujours) ; TESTU (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. POLIZZI (Villebon-sur-Yvette ; CAPS) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; GREZE (Villeparisis) ; Mme GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mme HERMANN (Viroflay) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Absents excusés :**

M. GIRY, délégué titulaire d'Arcueil  
M. LEPERE, délégué titulaire d'Attainville  
M. BRYCHE, délégué titulaire de Baillet-en-France  
Mme PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire de Bièvres  
M. DJENGOU, délégué titulaire de Boissy-Saint-Léger  
Mme BEAUPAIN, déléguée titulaire de La Celle-Saint-Cloud  
M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont  
M. GRZECZKOWICZ, délégué titulaire de Chatou  
M. ROBINOT, délégué titulaire de Chauvry  
M. COUTURIER, délégué titulaire de Chelles  
M. GUIGON, délégué titulaire de Chilly-Mazarin  
M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne  
M. PONIATOWSKI, délégué titulaire de la Communauté de communes Vallée de l'Oise et des trois forêts  
Mme SOARES, déléguée titulaire de Courbevoie  
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy  
M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes  
M. HOUX, délégué titulaire de Mandres-les-Roses  
Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency  
M. HAGEGE, délégué titulaire de Nogent-sur-Marne  
M. MONMASSON, délégué titulaire de Nozay  
M. LERUDE, délégué titulaire d'Orly  
M. AMIMAR, délégué titulaire de Pantin  
M. BOIRE et Mme BULLIER, délégués de Saint-Cyr-l'Ecole  
Mme KOPECKY, déléguée titulaire de Saint-Mandé  
M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice  
M. SEVIN, délégué titulaire de Saint-Ouen  
M. AUGER et M. JOULAN, délégués de Saulx-les-Chartreux  
M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux  
M. PIOCELLE CORNILLION, délégué titulaire de Servon  
Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif  
M. TRICKOVSKI et M. MASLARD, délégués de Villejust  
Mme YOUSOUF, déléguée titulaire de Villepinte.

**Ont donné pouvoir :**

M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont à M. GAUDUCHEAU délégué titulaire de Vanves.

M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois.

Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.

Mme YOUSSEF, déléguée titulaire de Villepinte à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis.

À l'unanimité, M. ARES, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de Val Parisis, est désigné comme secrétaire de séance.

**LE COMITÉ,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1115-1,

Vu la demande de l'association Acted, destinée à soutenir les populations du district de Nabatieh au Liban en rétablissant l'accès à l'eau potable, grâce à l'énergie solaire, avec la remise en service de la station de pompage de Braye'e.

Vu l'avis de la Commission de coopération décentralisée du 28 septembre 2026,

À l'unanimité,

**D É L I B È R E :**

Article 1er : Approuve la convention relative à l'attribution d'une subvention de 30 000 euros à l'association Acted et autorise le Président à la signer.

Article 2 : Précise que le montant de la subvention au titre de la coopération décentralisée sera imputé au budget du Sigeif pour l'exercice 2026 et suivants, article 204 21.



Article 3 : Précise que le Comité est régulièrement tenu informé de la mise en œuvre effective des actions de coopération décentralisée.

Par délégation du Président,  
Le Directeur général

Christophe PROVOT

.....  
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU COMITÉ DU 5 OCTOBRE 2026

#### DÉLIBÉRATION N° 26-66

##### OBJET :

Adhésion de la commune de Clichy-sous-Bois (93) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'électricité

---

L'an deux mille vingt-six le cinq octobre à quinze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent quinze sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-huit septembre deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h30.

##### Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly) ; Mme PHAM-PINGAL (Antony) ; MM. PLOTEAU (Arcueil (GOSB)) ; DURAND (Arnouville) ; Mme FAYE (Aubervilliers) ; MM. AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; MORMONT (Ballainvilliers) ; CAPS) ; DAGONET (Béthemont-la-Forêt) ; CC de la Vallée de l'Oise et des trois forêts) ; DESBOIS (Bièvres) ; CANALE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; BONNET (Bonneuil-en-France) ; MATHIEU (Bouffémont) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAUX (Boussy-Saint-Antoine) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; YORO (Champlan) ; CAPS) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; DILOUYA (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; JOSEPH (Chilly-Mazarin) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUEH (Colombes) ; QAZI (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; STEMPLEWSKI (Domont) ; Mmes MEGHRAOUI (Drancy) ; MELICA (Dugny) ; MM. MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mme DE PAMPELONNE (EPT GP SO) ; MM. RAVIER (Ermont) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; DOMPS (Fresnes (GOSB)) ; DRANSART (La Garenne-Colombes) ; HY (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; Mme GUENDOUZ (Goussainville) ; MM. ALEXANDRE (Groslay) ; PRIVE (Igny) ; Mmes GIACOMETTI (Issy-les-Moulineaux) ; EL KRETE (Le Kremlin-Bicêtre (GOSB)) ; DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. GOUMAND (Linas) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; Mme BADINA (Longpont-sur-Orge) ; MM. XAVIER (Longjumeau) ; CAPS) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; FRANÇOIS (Malakoff) ; THOMAS (Marcoussis) ; CAPS) ; D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mmes DUDEK (Montfermeil) ; JACQUIN (Montlignon) ; MM. PEUCH (Montmagny) ; DI GALLO (Montreuil) ; LENGEREAU (Montrouge) ; TOURE (Neuilly-Plaisance) ; SIBEUD (Neuilly-sur-Seine) ; Mme WALRAVE (Noisy-le-Grand) ; MM. MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay) ; CAPS) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; TORCHON (Piscop) ; Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux) ; MM. BELOT (Le Raincy) ; PAMART

(Roissy-en-France) ; JARRIGE (Rosny-sous-Bois) ; LEROY (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; M. BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mmes COULIBALY (Sarcelles) ; PRESSON (Sceaux) ; M. CHERIGUENE (Sevran) ; Mmes TEXIER (Sèvres) ; CAMBON (Stains) ; MM. PETER (Suresnes) ; COLAS (Thiais (GOSB)) ; FOYE (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; HADJINLIAN (Vaujours) ; TESTU (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. POLIZZI (Villebon-sur-Yvette ; CAPS) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; GREZE (Villeparisis) ; Mme GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mme HERMANN (Viroflay) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Absents excusés :**

M. GIRY, délégué titulaire d'Arcueil  
M. LEPERE, délégué titulaire d'Attainville  
M. BRYCHE, délégué titulaire de Baillet-en-France  
Mme PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire de Bièvres  
M. DJENGOU, délégué titulaire de Boissy-Saint-Léger  
Mme BEAUPAIN, déléguée titulaire de La Celle-Saint-Cloud  
M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont  
M. GRZECZKOWICZ, délégué titulaire de Chatou  
M. ROBINOT, délégué titulaire de Chauvry  
M. COUTURIER, délégué titulaire de Chelles  
M. GUIGON, délégué titulaire de Chilly-Mazarin  
M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne  
M. PONIATOWSKI, délégué titulaire de la Communauté de communes Vallée de l'Oise et des trois forêts  
Mme SOARES, déléguée titulaire de Courbevoie  
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy  
M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes  
M. HOUX, délégué titulaire de Mandres-les-Roses  
Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency  
M. HAGEGE, délégué titulaire de Nogent-sur-Marne  
M. MONMASSON, délégué titulaire de Nozay  
M. LERUDE, délégué titulaire d'Orly  
M. AMIMAR, délégué titulaire de Pantin  
M. BOIRE et Mme BULLIER, délégués de Saint-Cyr-l'Ecole  
Mme KOPECKY, déléguée titulaire de Saint-Mandé  
M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice  
M. SEVIN, délégué titulaire de Saint-Ouen  
M. AUGER et M. JOULAN, délégués de Saulx-les-Chartreux  
M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux  
M. PIOCELLE CORNILLION, délégué titulaire de Servon  
Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif  
M. TRICKOVSKI et M. MASLARD, délégués de Villejust  
Mme YOUSOUF, déléguée titulaire de Villepinte.

**Ont donné pouvoir :**

M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont à M. GAUDUCHEAU délégué titulaire de Vanves.

M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois.

Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.

Mme YOUSSEF, déléguée titulaire de Villepinte à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis.

À l'unanimité, M. ARES, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de Val Parisis, est désigné comme secrétaire de séance.

**LE COMITÉ,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-31 et L. 5211-18,

Vu le décret du 31 décembre 1903 portant constitution du Syndicat Intercommunal du Gaz,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (Sigeif), autorisés par arrêté interpréfectoral n° 2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du Sigeif,

Vu la convention de concession pour le service public de distribution de gaz signée le 28 octobre 2022 et applicable sur le territoire du Sigeif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une période de trente ans,

Vu la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente signée le 18 octobre 2019 et applicable sur le territoire du Sigeif à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour une période de trente ans,

Vu le courrier du Maire de Clichy-sous-Bois en date du 8 juin 2026 manifestant l'intention de la ville d'adhérer au Sigeif,

Vu la délibération du 30 juin 2026 du conseil municipal de Clichy-sous-Bois portant adhésion au Sigeif au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz, et de la compétence, prévue à l'article 2.02, d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité.

Considérant l'intérêt pour la commune de Clichy-sous-Bois (93) d'adhérer au Sigeif,

Considérant le résultat de l'étude d'impacts réglementaire jointe à la présente délibération,

À l'unanimité,



D É L I B È R E :

Article 1er : Un avis favorable est donné à la demande d'adhésion au Sigeif de la commune de Clichy-sous-Bois au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et de la compétence d'autorité organisatrice du service public de l'électricité, prévue à l'article 2.02, d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité.

Article 2 : Conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera notifiée à chacune des collectivités adhérentes qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette nouvelle adhésion.

Article 3 : Le Président est autorisé à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Par délégation du Président,  
Le Directeur général



*Ch. Provot*

Christophe PROVOT

.....  
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU COMITÉ DU 5 OCTOBRE 2026

#### DÉLIBÉRATION N° 26-67

#### OBJET :

Adoption du règlement intérieur

L'an deux mille vingt-six le cinq octobre à quinze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent quinze sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-huit septembre deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h30.

#### Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly) ; Mme PHAM-PINGAL (Antony) ; MM. PLOTEAU (Arcueil (GOSB)) ; DURAND (Arnouville) ; Mme FAYE (Aubervilliers) ; MM. AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; MORMONT (Ballainvilliers) ; CAPS) ; DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CC de la Vallée de l'Oise et des trois forêts) ; DESBOIS (Bièvres) ; CANALE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; BONNET (Bonneuil-en-France) ; MATHIEU (Bouffémont) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAUX (Boussy-Saint-Antoine) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; YORO (Champlan ; CAPS) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; DILOUYA (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; JOSEPH (Chilly-Mazarin) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; QAZI (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; STEMPLEWSKI (Domont) ; Mmes MEGHRAOUI (Drancy) ; MELICA (Dugny) ; MM. MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mme DE PAMPELONNE (EPT GPSO) ; MM. RAVIER (Ermont) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; DOMPS (Fresnes (GOSB)) ; DRANSART (La Garenne-Colombes) ; HY (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; Mme GUENDOUZ (Goussainville) ; MM. ALEXANDRE (Groslay) ; PRIVE (Igny) ; Mmes GIACOMETTI (Issy-les-Moulineaux) ; EL KRETE (Le Kremlin-Bicêtre (GOSB)) ; DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. GOUMAND (Linas) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; Mme BADINA (Longpont-sur-Orge) ; MM. XAVIER (Longjumeau ; CAPS) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; FRANÇOIS (Malakoff) ; THOMAS (Marcoussis ; CAPS) ; D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mmes DUDEK (Montfermeil) ; JACQUIN (Montlignon) ; MM. PEUCH (Montmagny) ; DI GALLO (Montreuil) ; LENGEREAU (Montrouge) ; TOURE (Neuilly-Plaisance) ; SIBEUD (Neuilly-sur-Seine) ; Mme WALRAVE (Noisy-le-Grand) ; MM. MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay ; CAPS) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; TORCHON (Piscop) ; Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux) ; MM. BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; JARRIGE (Rosny-sous-Bois) ; LEROY (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; M. BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mmes COULIBALY (Sarcelles) ; PRESSON (Sceaux) ; M. CHERIGUENE (Sevran) ; Mmes TEXIER (Sèvres) ; CAMBON (Stains) ; MM. PETER (Suresnes) ; COLAS (Thiais (GOSB)) ; FOYE

(Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; HADJINLIAN (Vaujours) ; TESTU (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. POLIZZI (Villebon-sur-Yvette ; CAPS) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; GREZE (Villeparisis) ; Mme GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mme HERMANN (Viroflay) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Absents excusés :**

M. GIRY, délégué titulaire d'Arcueil  
M. LEPERE, délégué titulaire d'Attainville  
M. BRYCHE, délégué titulaire de Baillet-en-France  
Mme PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire de Bièvres  
M. DJENGOU, délégué titulaire de Boissy-Saint-Léger  
Mme BEAUPAIN, déléguée titulaire de La Celle-Saint-Cloud  
M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont  
M. GRZECZKOWICZ, délégué titulaire de Chatou  
M. ROBINOT, délégué titulaire de Chauvry  
M. COUTURIER, délégué titulaire de Chelles  
M. GUIGON, délégué titulaire de Chilly-Mazarin  
M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne  
M. PONIATOWSKI, délégué titulaire de la Communauté de communes Vallée de l'Oise et des trois forêts  
Mme SOARES, déléguée titulaire de Courbevoie  
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy  
M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes  
M. HOUX, délégué titulaire de Mandres-les-Roses  
Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency  
M. HAGEGE, délégué titulaire de Nogent-sur-Marne  
M. MONMASSON, délégué titulaire de Nozay  
M. LERUDE, délégué titulaire d'Orly  
M. AMIMAR, délégué titulaire de Pantin  
M. BOIRE et Mme BULLIER, délégués de Saint-Cyr-l'Ecole  
Mme KOPECKY, déléguée titulaire de Saint-Mandé  
M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice  
M. SEVIN, délégué titulaire de Saint-Ouen  
M. AUGER et M. JOULAN, délégués de Saulx-les-Chartreux  
M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux  
M. PIOCELLE CORNILLION, délégué titulaire de Servon  
Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif  
M. TRICKOVSKI et M. MASLARD, délégués de Villejust  
Mme YOUSOUF, déléguée titulaire de Villepinte.

**Ont donné pouvoir :**

M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont à M. GAUDUCHEAU délégué titulaire de Vanves.

M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois.

Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.

Mme YOUSSEF, déléguée titulaire de Villepinte à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis.

À l'unanimité, M. ARES, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de Val Parisis, est désigné comme secrétaire de séance.

**LE COMITÉ,**

Vu les statuts du Sigeif, et notamment leur article 8,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 17 octobre 2022 portant adoption du règlement intérieur du Syndicat,

Vu le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération,

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration, à la suite de son installation, d'établir le règlement intérieur destiné à régir son fonctionnement pour la durée de la mandature,

Considérant que le règlement intérieur en vigueur depuis 2022 a fait la preuve de son équilibre et qu'il est proposé d'en reconduire l'économie générale, sous réserve des adaptations rendues nécessaires par l'évolution du cadre normatif et de la pratique institutionnelle du Syndicat,

À l'unanimité,

**D É L I B È R E :**

Article 1 : Adopte le règlement intérieur du Sigeif, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Précise que le règlement intérieur ainsi adopté se substitue à celui adopté par délibération du Comité syndical en date du 17 octobre 2022.



Par délégation du Président,  
Le Directeur général

Christophe PROVOT

.....  
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU COMITÉ DU 5 OCTOBRE 2026

#### DÉLIBÉRATION N° 26-68

#### OBJET :

Désignation du représentant  
du Sigeif à la FNCCR

L'an deux mille vingt-six le cinq octobre à quinze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent quinze sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-huit septembre deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h30.

#### Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly) ; Mme PHAM-PINGAL (Antony) ; MM. PLOTEAU (Arcueil (GOSB)) ; DURAND (Arnouville) ; Mme FAYE (Aubervilliers) ; MM. AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; MORMONT (Ballainvilliers) ; CAPS) ; DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CC de la Vallée de l'Oise et des trois forêts) ; DESBOIS (Bièvres) ; CANALE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; BONNET (Bonneuil-en-France) ; MATHIEU (Bouffémont) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAUX (Boussy-Saint-Antoine) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; YORO (Champlan ; CAPS) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; DILOUYA (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; JOSEPH (Chilly-Mazarin) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUEH (Colombes) ; QAZI (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; STEMPLEWSKI (Domont) ; Mmes MEGHRAOUI (Drancy) ; MELICA (Dugny) ; MM. MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mme DE PAMPELONNE (EPT GPSO) ; MM. RAVIER (Ermont) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; DOMPS (Fresnes (GOSB)) ; DRANSART (La Garenne-Colombes) ; HY (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; Mme GUENDOUZ (Goussainville) ; MM. ALEXANDRE (Groslay) ; PRIVE (Igny) ; Mmes GIACOMETTI (Issy-les-Moulineaux) ; EL KRETE (Le Kremlin-Bicêtre (GOSB)) ; DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. GOUMAND (Linas) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; Mme BADINA (Longpont-sur-Orge) ; MM. XAVIER (Longjumeau ; CAPS) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; FRANÇOIS (Malakoff) ; THOMAS (Marcoussis ; CAPS) ; D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mmes DUDEK (Montfermeil) ; JACQUIN (Montlignon) ; MM. PEUCH (Montmagny) ; DI GALLO (Montreuil) ; LENGEREAU (Montrouge) ; TOURE (Neuilly-Plaisance) ; SIBEUD (Neuilly-sur-Seine) ; Mme WALRAVE (Noisy-le-Grand) ; MM. MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay ; CAPS) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; TORCHON (Piscop) ; Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux) ; MM. BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; JARRIGE (Rosny-sous-Bois) ; LEROY (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; M. BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mmes COULIBALY (Sarcelles) ; PRESSON (Sceaux) ; M. CHERIGUENE

(Sevran) ; Mmes TEXIER (Sèvres) ; CAMBON (Stains) ; MM. PETER (Suresnes) ; COLAS (Thiais (GOSB)) ; FOYE (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; HADJINLIAN (Vaujours) ; TESTU (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. POLIZZI (Villebon-sur-Yvette ; CAPS) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; GREZE (Villeparisis) ; Mme GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mme HERMANN (Viroflay) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Absents excusés :**

M. GIRY, délégué titulaire d'Arcueil  
M. LEPERE, délégué titulaire d'Attainville  
M. BRYCHE, délégué titulaire de Baillet-en-France  
Mme PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire de Bièvres  
M. DJENGOU, délégué titulaire de Boissy-Saint-Léger  
Mme BEAUPAIN, déléguée titulaire de La Celle-Saint-Cloud  
M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont  
M. GRZECZKOWICZ, délégué titulaire de Chatou  
M. ROBINOT, délégué titulaire de Chauvry  
M. COUTURIER, délégué titulaire de Chelles  
M. GUIGON, délégué titulaire de Chilly-Mazarin  
M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne  
M. PONIATOWSKI, délégué titulaire de la Communauté de communes Vallée de l'Oise et des trois forêts  
Mme SOARES, déléguée titulaire de Courbevoie  
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy  
M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes  
M. HOUX, délégué titulaire de Mandres-les-Roses  
Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency  
M. HAGEGE, délégué titulaire de Nogent-sur-Marne  
M. MONMASSON, délégué titulaire de Nozay  
M. LERUDE, délégué titulaire d'Orly  
M. AMIMAR, délégué titulaire de Pantin  
M. BOIRE et Mme BULLIER, délégués de Saint-Cyr-l'Ecole  
Mme KOPECKY, déléguée titulaire de Saint-Mandé  
M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice  
M. SEVIN, délégué titulaire de Saint-Ouen  
M. AUGER et M. JOULAN, délégués de Saulx-les-Chartreux  
M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux  
M. PIOCELLE CORNILLION, délégué titulaire de Servon  
Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif  
M. TRICKOVSKI et M. MASLARD, délégués de Villejust  
Mme YOUSSEF, déléguée titulaire de Villepinte.

**Ont donné pouvoir :**

M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont à M. GAUDUCHEAU délégué titulaire de Vanves.

M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois.

Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.

Mme YOUSSEF, déléguée titulaire de Villepinte à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis.

À l'unanimité, M. ARES, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de Val Parisis, est désigné comme secrétaire de séance.

**LE COMITÉ,**

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour son exécution,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu les statuts de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR),

Considérant que la FNCCR a pour objet de rassembler les collectivités organisatrices des services publics en réseau, d'assurer leur représentation auprès des pouvoirs publics et des opérateurs, et de mettre à leur disposition l'expertise nécessaire à l'exercice de leurs compétences,

Considérant que le Sigeif est adhérent de la Fédération,

Considérant que le Sigeif dispose, à ce titre, d'un représentant à l'Assemblée générale de la Fédération,

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de procéder à la désignation de ce représentant,

Considérant que le représentant à l'Assemblée générale est désigné au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant les candidatures déclarées,

À l'unanimité,



D É L I B È R E :

Article 1er : Est désigné représentant du Sigeif à l'Assemblée générale de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies : Bernard Gauducheau,

Article 2 : Le représentant ainsi désigné est autorisé à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par les organes de la Fédération dans le cadre de l'exercice de son mandat.

Par délégation du Président,  
Le Directeur général

Christophe PROVOT

.....  
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU COMITÉ DU 5 OCTOBRE 2026

#### DÉLIBÉRATION N° 26-69

#### OBJET :

Désignation du représentant  
du Sigeif à l'association AMORCE

L'an deux mille vingt-six le cinq octobre à quinze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent quinze sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-huit septembre deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h30.

#### Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly) ; Mme PHAM-PINGAL (Antony) ; MM. PLOTEAU (Arcueil (GOSB)) ; DURAND (Arnouville) ; Mme FAYE (Aubervilliers) ; MM. AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; MORMONT (Ballainvilliers) ; CAPS) ; DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CC de la Vallée de l'Oise et des trois forêts) ; DESBOIS (Bièvres) ; CANALE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; BONNET (Bonneuil-en-France) ; MATHIEU (Bouffémont) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAUX (Boussy-Saint-Antoine) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; YORO (Champlan ; CAPS) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; DILOUYA (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; JOSEPH (Chilly-Mazarin) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; QAZI (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; STEMPLEWSKI (Domont) ; Mmes MEGHRAOUI (Drancy) ; MELICA (Dugny) ; MM. MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mme DE PAMPELONNE (EPT GPSO) ; MM. RAVIER (Ermont) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; DOMPS (Fresnes (GOSB)) ; DRANSART (La Garenne-Colombes) ; HY (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; Mme GUENDOUZ (Goussainville) ; MM. ALEXANDRE (Groslay) ; PRIVE (Igny) ; Mmes GIACOMETTI (Issy-les-Moulineaux) ; EL KRETE (Le Kremlin-Bicêtre (GOSB)) ; DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. GOUMAND (Linas) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; Mme BADINA (Longpont-sur-Orge) ; MM. XAVIER (Longjumeau ; CAPS) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; FRANÇOIS (Malakoff) ; THOMAS (Marcoussis ; CAPS) ; D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mmes DUDEK (Montfermeil) ; JACQUIN (Montlignon) ; MM. PEUCH (Montmagny) ; DI GALLO (Montreuil) ; LENGEREAU (Montrouge) ; TOURE (Neuilly-Plaisance) ; SIBEUD (Neuilly-sur-Seine) ; Mme WALRAVE (Noisy-le-Grand) ; MM. MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay ; CAPS) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; TORCHON (Piscop) ; Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux) ; MM. BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; JARRIGE (Rosny-sous-Bois) ; LEROY (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; M. BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mmes COULIBALY (Sarcelles) ; PRESSON (Sceaux) ; M. CHERIGUENE

(Sevran) ; Mmes TEXIER (Sèvres) ; CAMBON (Stains) ; MM. PETER (Suresnes) ; COLAS (Thiais (GOSB)) ; FOYE (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; HADJINLIAN (Vaujours) ; TESTU (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. POLIZZI (Villebon-sur-Yvette ; CAPS) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; GREZE (Villeparisis) ; Mme GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mme HERMANN (Viroflay) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Absents excusés :**

M. GIRY, délégué titulaire d'Arcueil  
M. LEPERE, délégué titulaire d'Attainville  
M. BRYCHE, délégué titulaire de Baillet-en-France  
Mme PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire de Bièvres  
M. DJENGOU, délégué titulaire de Boissy-Saint-Léger  
Mme BEAUPAIN, déléguée titulaire de La Celle-Saint-Cloud  
M. GICQUEL, délégué titulaire de Charenton-le-Pont  
M. GRZECZKOWICZ, délégué titulaire de Chatou  
M. ROBINOT, délégué titulaire de Chauvry  
M. COUTURIER, délégué titulaire de Chelles  
M. GUIGON, délégué titulaire de Chilly-Mazarin  
M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne  
M. PONIATOWSKI, délégué titulaire de la Communauté de communes Vallée de l'Oise et des trois forêts  
Mme SOARES, déléguée titulaire de Courbevoie  
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy  
M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes  
M. HOUX, délégué titulaire de Mandres-les-Roses  
Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency  
M. HAGEGE, délégué titulaire de Nogent-sur-Marne  
M. MONMASSON, délégué titulaire de Nozay  
M. LERUDE, délégué titulaire d'Orly  
M. AMIMAR, délégué titulaire de Pantin  
M. BOIRE et Mme BULLIER, délégués de Saint-Cyr-l'Ecole  
Mme KOPECKY, déléguée titulaire de Saint-Mandé  
M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice  
M. SEVIN, délégué titulaire de Saint-Ouen  
M. AUGER et M. JOULAN, délégués de Saulx-les-Chartreux  
M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux  
M. PIOCELLE CORNILLION, délégué titulaire de Servon  
Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif  
M. TRICKOVSKI et M. MASLARD, délégués de Villejust  
Mme YOUSSEF, déléguée titulaire de Villepinte.

**Ont donné pouvoir :**

M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont à M. GAUDUCHEAU délégué titulaire de Vanves.

M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois.

Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.

Mme YOUSSEF, déléguée titulaire de Villepinte à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis.

À l'unanimité, M. ARES, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de Val Parisis, est désigné comme secrétaire de séance.

**LE COMITÉ,**

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour son exécution,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu les statuts de l'association « AMORCE »,

Considérant qu'AMORCE a pour objet de rassembler les collectivités territoriales, leurs groupements et les professionnels autour de la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur, de favoriser l'échange d'expériences entre ses adhérents et de porter leur position auprès des pouvoirs publics,

Considérant que le Sigeif est adhérent de l'association,

Considérant que le Sigeif dispose, à ce titre, d'un représentant à l'Assemblée générale de l'association,

Considérant qu'il appartient au Comité d'administration de procéder à la désignation de ce représentant,

Considérant que le représentant à l'Assemblée générale est désigné au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant les candidatures déclarées,

À l'unanimité,



D É L I B È R E :

Article 1er : Sont désignés pour représenter le Sigeif à l'Assemblée générale de l'association « AMORCE » :

- délégué titulaire : Monsieur Pascal Thévenot
- délégué suppléant : Madame Béatrice Belliard

Article 2 : Les représentants ainsi désignés sont autorisés à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées par les organes de l'association dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Par délégation du Président,  
Le Directeur général



Christophe PROVOT

.....  
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU COMITÉ DU 5 OCTOBRE 2026

#### DÉLIBÉRATION N° 26-70

##### OBJET :

Élection d'un membre de la  
commission mobilité électrique

L'an deux mille vingt-six le cinq octobre à quinze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent quinze sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-huit septembre deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h30.

##### Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly) ; Mme PHAM-PINGAL (Antony) ; MM. PLOTEAU (Arcueil (GOSB)) ; DURAND (Arnouville) ; Mme FAYE (Aubervilliers) ; MM. AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; MORMONT (Ballainvilliers) ; CAPS) ; DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CC de la Vallée de l'Oise et des trois forêts) ; DESBOIS (Bièvres) ; CANALE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; BONNET (Bonneuil-en-France) ; MATHIEU (Bouffémont) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAUX (Boussy-Saint-Antoine) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; YORO (Champlan ; CAPS) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; DILOUYA (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; JOSEPH (Chilly-Mazarin) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUEH (Colombes) ; QAZI (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; STEMPLEWSKI (Domont) ; Mmes MEGHRAOUI (Drancy) ; MELICA (Dugny) ; MM. MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mme DE PAMPELONNE (EPT GPSC) ; MM. RAVIER (Ermont) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; DOMPS (Fresnes (GOSB)) ; DRANSART (La Garenne-Colombes) ; HY (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; Mme GUENDOUZ (Goussainville) ; MM. ALEXANDRE (Groslay) ; PRIVE (Igny) ; Mmes GIACOMETTI (Issy-les-Moulineaux) ; EL KRETE (Le Kremlin-Bicêtre (GOSB)) ; DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. GOUMAND (Linas) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; Mme BADINA (Longpont-sur-Orge) ; MM. XAVIER (Longjumeau ; CAPS) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; FRANÇOIS (Malakoff) ; THOMAS (Marcoussis ; CAPS) ; D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mmes DUDEK (Montfermeil) ; JACQUIN (Montlignon) ; MM. PEUCH (Montmagny) ; DI GALLO (Montreuil) ; LENGEREAU (Montrouge) ; TOURE (Neuilly-Plaisance) ; SIBEUD (Neuilly-sur-Seine) ; Mme WALRAVE (Noisy-le-Grand) ; MM. MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay ; CAPS) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; TORCHON (Piscop) ; Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux) ; MM. BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; JARRIGE (Rosny-sous-Bois) ; LEROY (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; M. BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mmes COULIBALY (Sarcelles) ; PRESSON (Sceaux) ; M. CHERIGUENE

(Sevran) ; Mmes TEXIER (Sèvres) ; CAMBON (Stains) ; MM. PETER (Suresnes) ; COLAS (Thiais (GOSB)) ; FOYE (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; HADJINLIAN (Vaujours) ; TESTU (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. POLIZZI (Villebon-sur-Yvette ; CAPS) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; GREZE (Villeparisis) ; Mme GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mme HERMANN (Viroflay) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Absents excusés :**

M. GIRY, délégué titulaire d'Arcueil  
M. LEPERE, délégué titulaire d'Attainville  
M. BRYCHE, délégué titulaire de Baillet-en-France  
Mme PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire de Bièvres  
M. DJENGOU, délégué titulaire de Boissy-Saint-Léger  
Mme BEUPAIN, déléguée titulaire de La Celle-Saint-Cloud  
M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont  
M. GRZECZKOWICZ, délégué titulaire de Chatou  
M. ROBINOT, délégué titulaire de Chauvry  
M. COUTURIER, délégué titulaire de Chelles  
M. GUIGON, délégué titulaire de Chilly-Mazarin  
M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne  
M. PONIATOWSKI, délégué titulaire de la Communauté de communes Vallée de l'Oise et des trois forêts  
Mme SOARES, déléguée titulaire de Courbevoie  
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy  
M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes  
M. HOUX, délégué titulaire de Mandres-les-Roses  
Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency  
M. HAGEGE, délégué titulaire de Nogent-sur-Marne  
M. MONMASSON, délégué titulaire de Nozay  
M. LERUDE, délégué titulaire d'Orly  
M. AMIMAR, délégué titulaire de Pantin  
M. BOIRE et Mme BULLIER, délégués de Saint-Cyr-l'Ecole  
Mme KOPECKY, déléguée titulaire de Saint-Mandé  
M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice  
M. SEVIN, délégué titulaire de Saint-Ouen  
M. AUGER et M. JOULAN, délégués de Saulx-les-Chartreux  
M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux  
M. PIOCELLE CORNILLION, délégué titulaire de Servon  
Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif  
M. TRICKOVSKI et M. MASLARD, délégués de Villejust  
Mme YOUSSEF, déléguée titulaire de Villepinte.

**Ont donné pouvoir :**

M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont à M. GAUDUCHEAU délégué titulaire de Vanves.

M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois.

Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.

Mme YOUSSEF, déléguée titulaire de Villepinte à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis.

À l'unanimité, M. ARES, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de Val Parisis, est désigné comme secrétaire de séance.

**LE COMITÉ,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu la délibération n° 14-20 du 29 avril 2014 portant suppression de la commission énergie environnement et institution de trois commissions spécialisées,

Vu la délibération n° 20-28 du 14 septembre 2020 portant nouvelle dénomination de cette commission sous l'intitulé « Transports et mobilité durable »,

Vu la délibération n°26-25 du 18 mai 2026 portant nouvelle dénomination de cette commission sous l'intitulé « Mobilité électrique » et élection de ses membres,

Considérant que Monsieur Grèze, délégué titulaire de Villeparisis (77) a fait connaître sa démission de ses fonctions de membre de la commission « Mobilité électrique »,

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir au siège ainsi devenu vacant pour la durée du mandat restant à courir,

Considérant que cette commission est présidée par le Président du Sigeif ou son représentant désigné par délégation et qu'elle est composée, outre celui-ci, de quinze membres élus,

Considérant que ces membres sont élus au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,



Considérant que seuls les délégués des collectivités ayant transféré la compétence « infrastructures de recharge de véhicules électriques » prennent part au vote,

Considérant les candidatures déclarées,

À l'unanimité,

D É L I B È R E :

Article unique : Est élu membre de la commission « Mobilité électrique », aux côtés du Président du Syndicat ou de son représentant, en remplacement de Monsieur Grèze et pour la durée du mandat restant à courir : Monsieur Franck Sureau.

Par délégation du Président,  
Le Directeur général



*Ch. Provot*

Christophe PROVOT

.....  
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU COMITÉ DU 5 OCTOBRE 2026

#### DÉLIBÉRATION N° 26-71

#### OBJET :

Élection d'un membre de la commission  
EnR et efficacité énergétique

L'an deux mille vingt-six le cinq octobre à quinze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent quinze sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-huit septembre deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h30.

#### Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly) ; Mme PHAM-PINGAL (Antony) ; MM. PLOTEAU (Arcueil (GOSB)) ; DURAND (Arnouville) ; Mme FAYE (Aubervilliers) ; MM. AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; MORMONT (Ballainvilliers) ; CAPS) ; DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CC de la Vallée de l'Oise et des trois forêts) ; DESBOIS (Bièvres) ; CANALE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; BONNET (Bonneuil-en-France) ; MATHIEU (Bouffémont) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAUX (Boussy-Saint-Antoine) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; YORO (Champlan ; CAPS) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; DILOUYA (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; JOSEPH (Chilly-Mazarin) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; QAZI (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; STEMPLEWSKI (Domont) ; Mmes MEGHRAOUI (Drancy) ; MELICA (Dugny) ; MM. MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mme DE PAMPELONNE (EPT GPSO) ; MM. RAVIER (Ermont) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; DOMPS (Fresnes (GOSB)) ; DRANSART (La Garenne-Colombes) ; HY (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; Mme GUENDOUZ (Goussainville) ; MM. ALEXANDRE (Groslay) ; PRIVE (Igny) ; Mmes GIACOMETTI (Issy-les-Moulineaux) ; EL KRETE (Le Kremlin-Bicêtre (GOSB)) ; DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. GOUMAND (Linas) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; Mme BADINA (Longpont-sur-Orge) ; MM. XAVIER (Longjumeau ; CAPS) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; FRANÇOIS (Malakoff) ; THOMAS (Marcoussis ; CAPS) ; D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mmes DUDEK (Montfermeil) ; JACQUIN (Montlignon) ; MM. PEUCH (Montmagny) ; DI GALLO (Montreuil) ; LENGEREAU (Montrouge) ; TOURE (Neuilly-Plaisance) ; SIBEUD (Neuilly-sur-Seine) ; Mme WALRAVE (Noisy-le-Grand) ; MM. MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay ; CAPS) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; TORCHON (Piscop) ; Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux) ; MM. BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; JARRIGE (Rosny-sous-Bois) ; LEROY (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; M. BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mmes COULIBALY (Sarcelles) ; PRESSON (Sceaux) ; M. CHERIGUENE

(Sevran) ; Mmes TEXIER (Sèvres) ; CAMBON (Stains) ; MM. PETER (Suresnes) ; COLAS (Thiais (GOSB)) ; FOYE (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; HADJINLIAN (Vaujours) ; TESTU (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. POLIZZI (Villebon-sur-Yvette ; CAPS) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; GREZE (Villeparisis) ; Mme GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mme HERMANN (Viroflay) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Absents excusés :**

M. GIRY, délégué titulaire d'Arcueil  
M. LEPERE, délégué titulaire d'Attainville  
M. BRYCHE, délégué titulaire de Baillet-en-France  
Mme PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire de Bièvres  
M. DJENGOU, délégué titulaire de Boissy-Saint-Léger  
Mme BEUPAIN, déléguée titulaire de La Celle-Saint-Cloud  
M. GICQUEL, délégué titulaire de Charenton-le-Pont  
M. GRZECZKOWICZ, délégué titulaire de Chatou  
M. ROBINOT, délégué titulaire de Chauvry  
M. COUTURIER, délégué titulaire de Chelles  
M. GUIGON, délégué titulaire de Chilly-Mazarin  
M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne  
M. PONIATOWSKI, délégué titulaire de la Communauté de communes Vallée de l'Oise et des trois forêts  
Mme SOARES, déléguée titulaire de Courbevoie  
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy  
M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes  
M. HOUX, délégué titulaire de Mandres-les-Roses  
Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency  
M. HAGEGE, délégué titulaire de Nogent-sur-Marne  
M. MONMASSON, délégué titulaire de Nozay  
M. LERUDE, délégué titulaire d'Orly  
M. AMIMAR, délégué titulaire de Pantin  
M. BOIRE et Mme BULLIER, délégués de Saint-Cyr-l'Ecole  
Mme KOPECKY, déléguée titulaire de Saint-Mandé  
M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice  
M. SEVIN, délégué titulaire de Saint-Ouen  
M. AUGER et M. JOULAN, délégués de Saulx-les-Chartreux  
M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux  
M. PIOCELLE CORNILLION, délégué titulaire de Servon  
Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif  
M. TRICKOVSKI et M. MASLARD, délégués de Villejust  
Mme YOUSSEF, déléguée titulaire de Villepinte.

**Ont donné pouvoir :**

M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont à M. GAUDUCHEAU délégué titulaire de Vanves.

M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois.

Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.

Mme YOUSSEF, déléguée titulaire de Villepinte à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis.

À l'unanimité, M. ARES, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de Val Parisis, est désigné comme secrétaire de séance.

**LE COMITÉ,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Sigeif,

Vu la délibération du comité d'administration n° 14-20 du 29 avril 2014 instituant trois commissions spécialisées, notamment la commission « Énergies renouvelables et efficacité énergétique »,

Vu la délibération n°26-26 du 18 mai 2026 portant élection des représentants du Sigeif à la commission « Énergies renouvelables et efficacité énergétique »,

Considérant que, dans l'attente de la désignation de son délégué, la commune de Saint-Denis était représentée de droit au sein du Comité d'administration par son Maire, Monsieur Bagayoko,

Considérant que la commune de Saint-Denis a désigné Madame Sophie Rigard en qualité de déléguée,

Considérant que, par l'effet de cette désignation, Monsieur le Maire de Saint-Denis a cessé d'exercer les fonctions de délégué au sein du Comité d'administration et, par voie de conséquence, d'appartenir à la commission « Énergies renouvelables et efficacité énergétique »,

Considérant que le siège ainsi devenu vacant doit être pourvu pour la durée du mandat restant à courir,

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir au siège ainsi devenu vacant pour la durée du mandat restant à courir,

Considérant que cette commission est présidée par le Président du Sigeif ou son représentant désigné par délégation et qu'elle est composée, outre celui-ci, de quinze membres élus,



Considérant que ces membres sont élus au scrutin majoritaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au second tour, à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité,

Considérant que seuls les délégués des collectivités ayant transféré la compétence « infrastructures de recharge de véhicules électriques » prennent part au vote,

Considérant les candidatures déclarées,

À l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article unique : Est élue membre de la « commission Énergies renouvelables et efficacité énergétique », aux côtés du Président du Syndicat ou de son représentant, en remplacement de Monsieur Bagayoko et pour la durée du mandat restant à courir Madame Sophie Rigard.

Par délégation du Président,  
Le Directeur général

Christophe PROVOT

.....  
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU COMITÉ DU 5 OCTOBRE 2026

#### DÉLIBÉRATION N° 26-72

#### OBJET :

#### Évolution du tableau des effectifs

---

L'an deux mille vingt-six le cinq octobre à quinze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent quinze sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-huit septembre deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h30.

#### Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly) ; Mme PHAM-PINGAL (Antony) ; MM. PLOTEAU (Arcueil (GOSB)) ; DURAND (Arnouville) ; Mme FAYE (Aubervilliers) ; MM. AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; MORMONT (Ballainvilliers) ; CAPS) ; DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CC de la Vallée de l'Oise et des trois forêts) ; DESBOIS (Bièvres) ; CANALE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; BONNET (Bonneuil-en-France) ; MATHIEU (Bouffémont) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAUX (Boussy-Saint-Antoine) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; YORO (Champlan ; CAPS) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; DILOUYA (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; JOSEPH (Chilly-Mazarin) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; QAZI (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; STEMPLEWSKI (Domont) ; Mmes MEGHRAOUI (Drancy) ; MELICA (Dugny) ; MM. MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mme DE PAMPELONNE (EPT GPSO) ; MM. RAVIER (Ermont) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; DOMPS (Fresnes (GOSB)) ; DRANSART (La Garenne-Colombes) ; HY (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; Mme GUENDOUZ (Goussainville) ; MM. ALEXANDRE (Groslay) ; PRIVE (Igny) ; Mmes GIACOMETTI (Issy-les-Moulineaux) ; EL KRETE (Le Kremlin-Bicêtre (GOSB)) ; DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. GOUMAND (Linas) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; Mme BADINA (Longpont-sur-Orge) ; MM. XAVIER (Longjumeau ; CAPS) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; FRANÇOIS (Malakoff) ; THOMAS (Marcoussis ; CAPS) ; D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mmes DUDEK (Montfermeil) ; JACQUIN (Montlignon) ; MM. PEUCH (Montmagny) ; DI GALLO (Montreuil) ; LENGEREAU (Montrouge) ; TOURE (Neuilly-Plaisance) ; SIBEUD (Neuilly-sur-Seine) ; Mme WALRAVE (Noisy-le-Grand) ; MM. MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay ; CAPS) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; TORCHON (Piscop) ; Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux) ; MM. BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; JARRIGE (Rosny-sous-Bois) ; LEROY (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; M. BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mmes COULIBALY (Sarcelles) ; PRESSON (Sceaux) ; M. CHERIGUENE (Sevran) ; Mmes TEXIER (Sèvres) ; CAMBON (Stains) ; MM. PETER (Suresnes) ; COLAS (Thiais (GOSB)) ; FOYE

(Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; HADJINLIAN (Vaujours) ; TESTU (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. POLIZZI (Villebon-sur-Yvette ; CAPS) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; GREZE (Villeparisis) ; Mme GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mme HERMANN (Viroflay) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés :**

M. GIRY, délégué titulaire d'Arcueil  
M. LEPERE, délégué titulaire d'Attainville  
M. BRYCHE, délégué titulaire de Baillet-en-France  
Mme PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire de Bièvres  
M. DJENGOU, délégué titulaire de Boissy-Saint-Léger  
Mme BEAUPAIN, déléguée titulaire de La Celle-Saint-Cloud  
M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont  
M. GRZECZKOWICZ, délégué titulaire de Chatou  
M. ROBINOT, délégué titulaire de Chauvry  
M. COUTURIER, délégué titulaire de Chelles  
M. GUIGON, délégué titulaire de Chilly-Mazarin  
M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne  
M. PONIATOWSKI, délégué titulaire de la Communauté de communes Vallée de l'Oise et des trois forêts  
Mme SOARES, déléguée titulaire de Courbevoie  
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy  
M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes  
M. HOUX, délégué titulaire de Mandres-les-Roses  
Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency  
M. HAGEGE, délégué titulaire de Nogent-sur-Marne  
M. MONMASSON, délégué titulaire de Nozay  
M. LERUDE, délégué titulaire d'Orly  
M. AMIMAR, délégué titulaire de Pantin  
M. BOIRE et Mme BULLIER, délégués de Saint-Cyr-l'Ecole  
Mme KOPECKY, déléguée titulaire de Saint-Mandé  
M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice  
M. SEVIN, délégué titulaire de Saint-Ouen  
M. AUGER et M. JOULAN, délégués de Saulx-les-Chartreux  
M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux  
M. PIOCELLE CORNILLION, délégué titulaire de Servon  
Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif  
M. TRICKOVSKI et M. MASLARD, délégués de Villejust  
Mme YOUSOUF, déléguée titulaire de Villepinte.

**Ont donné pouvoir :**

M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont à M. GAUDUCHEAU délégué titulaire de Vanves.

M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois.

Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.

Mme YOUSSEF, déléguée titulaire de Villepinte à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis.

À l'unanimité, M. ARES, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de Val Parisis, est désigné comme secrétaire de séance.

**LE COMITÉ,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.332-8 et L.332-9,

Vu le tableau des effectifs du Syndicat,

Considérant que le tableau des effectifs du Sigeif doit faire l'objet d'une mise à jour compte tenu des nécessités du service et de l'évolution de carrière des agents de l'établissement pouvant bénéficier d'un avancement de grade, par la création d'un emploi de rédacteur et d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2e classe,

À l'unanimité,

**D É L I B È R E :**

Article 1 : Il est créé un emploi de rédacteur territorial et un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2e classe.



Article 2 : Le tableau des effectifs est modifié et les crédits inscrits au Budget.

Par délégation du Président,  
Le Directeur général

Christophe PROVOT

.....  
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU COMITÉ DU 5 OCTOBRE 2026

#### DÉLIBÉRATION N° 26-73

#### OBJET :

Adhésion à l'ANDRHDT (Association  
Nationale des DRH des Territoires)

L'an deux mille vingt-six le cinq octobre à quinze heures trente, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis en présentiel à la Maison des Travaux Publics - 3, rue de Berri – Paris 8<sup>ème</sup>, au nombre de cent quinze sous la présidence de Monsieur Bernard Gauducheau, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le vingt-huit septembre deux mille vingt-six.

Quatre délégués ont donné délégation de vote.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 15h30.

#### Étaient présents :

M. DEBEL (Andilly) ; Mme PHAM-PINGAL (Antony) ; MM. PLOTEAU (Arcueil (GOSB)) ; DURAND (Arnouville) ; Mme FAYE (Aubervilliers) ; MM. AUSSAVY (Bagnolet) ; ZAJACZKOSWKI (Baillet-en-France) ; MORMONT (Ballainvilliers) ; CAPS) ; DAGONET (Béthemont-la-Forêt ; CC de la Vallée de l'Oise et des trois forêts) ; DESBOIS (Bièvres) ; CANALE (Boissy-Saint-Léger) ; CAMARA (Bondy) ; BONNET (Bonneuil-en-France) ; MATHIEU (Bouffémont) ; Mmes LUKSENBERG (Boulogne-Billancourt) ; MULHO AHANDA (Le Bourget) ; MM. CEAUX (Boussy-Saint-Antoine) ; VERSEUX (Bures-sur-Yvette) ; ARES (CA Val Parisis) ; VALENTIN (Carrières-sur-Seine) ; YORO (Champlan ; CAPS) ; FEUGERE (Châtenay-Malabry) ; WIDLOECHER (Châtillon) ; PACQUET (Chatou) ; BESANÇON (Chaville) ; DILOUYA (Chelles) ; CANTURK (Chennevières-sur-Marne) ; TAUPIN (Chevilly-Larue (GOSB)) ; JOSEPH (Chilly-Mazarin) ; DRUART (Choisy-le-Roi (GOSB)) ; GROULT (Clichy-la-Garenne) ; KOULOUH (Colombes) ; QAZI (La Courneuve) ; BONNET (Croissy-sur-Seine) ; STEMPLEWSKI (Domont) ; Mmes MEGHRAOUI (Drancy) ; MELICA (Dugny) ; MM. MENARD (Eaubonne) ; JOLY (Enghien-les-Bains) ; Mme DE PAMPELONNE (EPT GPSO) ; MM. RAVIER (Ermont) ; CARON (Fontenay-le-Fleury) ; DOMPS (Fresnes (GOSB)) ; DRANSART (La Garenne-Colombes) ; HY (Garges-lès-Gonesse) ; DESMAREST (Gentilly (GOSB)) ; Mme GUENDOUZ (Goussainville) ; MM. ALEXANDRE (Groslay) ; PRIVE (Igny) ; Mmes GIACOMETTI (Issy-les-Moulineaux) ; EL KRETE (Le Kremlin-Bicêtre (GOSB)) ; DESCHIENS (Levallois-Perret) ; MM. GOUMAND (Linas) ; LUCAS (Les Loges-en-Josas) ; Mme BADINA (Longpont-sur-Orge) ; MM. XAVIER (Longjumeau ; CAPS) ; TRAVISCO (Louvres) ; BORDIER (Maisons-Alfort) ; LIEGEOIS (Maisons-Laffitte) ; FRANÇOIS (Malakoff) ; THOMAS (Marcoussis ; CAPS) ; D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette) ; VILLAÇA (Marolles-en-Brie) ; GENTILHOMME (Meudon) ; SUREAU (Mitry-Mory) ; Mmes DUDEK (Montfermeil) ; JACQUIN (Montlignon) ; MM. PEUCH (Montmagny) ; DI GALLO (Montreuil) ; LENGEREAU (Montrouge) ; TOURE (Neuilly-Plaisance) ; SIBEUD (Neuilly-sur-Seine) ; Mme WALRAVE (Noisy-le-Grand) ; MM. MARTIN (Ormesson-sur-Marne) ; ESCANDE (Orsay ; CAPS) ; CARBONNELLE (Les Pavillons-sous-Bois) ; COUTURE (Le Perreux-sur-Marne) ; TORCHON (Piscop) ; Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux) ; MM. BELOT (Le Raincy) ; PAMART (Roissy-en-France) ; JARRIGE (Rosny-sous-Bois) ; LEROY (Rungis (GOSB)) ; Mme POTIER (Saint-Cloud) ; M. BRIQUET (Saint-Gratien) ; Mmes COULIBALY (Sarcelles) ; PRESSON (Sceaux) ; M. CHERIGUENE

(Sevran) ; Mmes TEXIER (Sèvres) ; CAMBON (Stains) ; MM. PETER (Suresnes) ; COLAS (Thiais (GOSB)) ; FOYE (Tremblay-en-France) ; PICART (Vaires-sur-Marne) ; GAUDUCHEAU (Vanves) ; HADJINLIAN (Vaujours) ; TESTU (Vélizy-Villacoublay) ; DELORT (Verrières-le-Buisson ; CAPS) ; Mme DE HAUT DE SIGY (Versailles) ; M. POLIZZI (Villebon-sur-Yvette ; CAPS) ; Mme PAROT-FOURCADE (Villejuif (GOSB)) ; MM. CALMEJANE (Villemomble) ; GREZE (Villeparisis) ; Mme GIBON (Villetaneuse) ; M. PITAVY (Vincennes) ; Mme HERMANN (Viroflay) ; M. SEGUIN (Wissous).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.5212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Absents excusés :**

M. GIRY, délégué titulaire d'Arcueil  
M. LEPERE, délégué titulaire d'Attainville  
M. BRYCHE, délégué titulaire de Baillet-en-France  
Mme PELLETIER LE BARBIER, déléguée titulaire de Bièvres  
M. DJENGOU, délégué titulaire de Boissy-Saint-Léger  
Mme BEAUPAIN, déléguée titulaire de La Celle-Saint-Cloud  
M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont  
M. GRZECZKOWICZ, délégué titulaire de Chatou  
M. ROBINOT, délégué titulaire de Chauvry  
M. COUTURIER, délégué titulaire de Chelles  
M. GUIGON, délégué titulaire de Chilly-Mazarin  
M. RENAULT, délégué titulaire de Clichy-la-Garenne  
M. PONIATOWSKI, délégué titulaire de la Communauté de communes Vallée de l'Oise et des trois forêts  
Mme SOARES, déléguée titulaire de Courbevoie  
M. LAGARDE, délégué titulaire de Drancy  
M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes  
M. HOUX, délégué titulaire de Mandres-les-Roses  
Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency  
M. HAGEGE, délégué titulaire de Nogent-sur-Marne  
M. MONMASSON, délégué titulaire de Nozay  
M. LERUDE, délégué titulaire d'Orly  
M. AMIMAR, délégué titulaire de Pantin  
M. BOIRE et Mme BULLIER, délégués de Saint-Cyr-l'Ecole  
Mme KOPECKY, déléguée titulaire de Saint-Mandé  
M. ARCHAMBAULT, délégué titulaire de Saint-Maurice  
M. SEVIN, délégué titulaire de Saint-Ouen  
M. AUGER et M. JOULAN, délégués de Saulx-les-Chartreux  
M. TASTES, délégué titulaire de Sceaux  
M. PIOCELLE CORNILLION, délégué titulaire de Servon  
Mme KACIMI, déléguée titulaire de Villejuif  
M. TRICKOVSKI et M. MASLARD, délégués de Villejust  
Mme YOUSSEF, déléguée titulaire de Villepinte.

**Ont donné pouvoir :**

M. GICQUEL délégué titulaire de Charenton-le-Pont à M. GAUDUCHEAU délégué titulaire de Vanves.

M. LAUDET-HADDAD, délégué titulaire de Limeil-Brévannes à Mme DESCHIENS, déléguée titulaire de Levallois.

Mme VILLE-VALLÉE, déléguée titulaire de Margency à M. JOLY, délégué titulaire d'Enghien-les-Bains.

Mme YOUSSEF, déléguée titulaire de Villepinte à M. THOMAS, délégué titulaire de Marcoussis.

À l'unanimité, M. ARES, délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération de Val Parisis, est désigné comme secrétaire de séance.

**LE COMITÉ,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'Association Nationale des DRH des Territoires (ANDRHDT),

Considérant que l'ANDRHDT regroupe les responsables des ressources humaines des collectivités territoriales et qu'elle est un lieu de partage de ressources et d'échanges d'expérience des DRH des collectivités territoriales,

À l'unanimité,

**D É L I B È R E :**

Article 1 : Approuve l'adhésion du Sigeif à l'Association Nationale des DRH des Territoires.

Article 2 : Le montant de la cotisation annuelle sera imputé à l'article 6281 des budgets 2026 et suivants.

Par délégation du Président,  
Le Directeur général



Christophe PROVOT

.....  
La présente délibération, transmise à M. le Préfet de la Région Île-de-France, rentre en vigueur après publication. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>